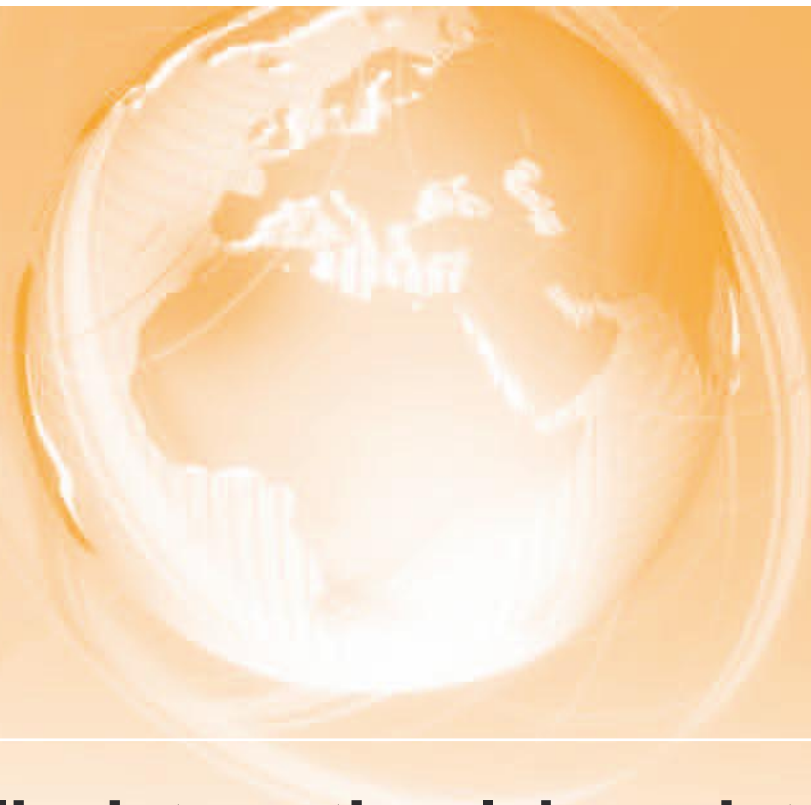




UNODC

Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime



**Atelier international des points focaux
nationaux de lutte contre le terrorisme:
“Mieux articuler les mesures
antiterroristes prises à l’échelle
nationale et à l’échelle mondiale”**

Tenu au Centre international
de Vienne (Autriche)
les 12 et 13 octobre 2009

**Atelier international des points focaux nationaux
de lutte contre le terrorisme:**

**“Mieux articuler les mesures antiterroristes prises
à l’échelle nationale et à l’échelle mondiale”**

Tenu au
Centre international de Vienne
(Autriche)
les 12 et 13 octobre 2009



Cet atelier de deux jours a été organisé par les Gouvernements autrichien, norvégien, suisse et turc, en partenariat avec les Gouvernements costaricien, japonais et slovaque et en étroite coopération avec l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC).

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Cette publication n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

Table des matières

Préface	v
Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	vii
I. Contexte	1
II. Résumé des débats	3
Séance d'ouverture	3
Table ronde I: Application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies à l'échelle nationale	3
Table ronde II: Aide au renforcement des capacités et coopération juridique internationale	8
Table ronde III: Efforts déployés à l'échelle nationale et à l'échelle régionale pour mieux articuler l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies et le respect des obligations découlant des résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1540 (2004) du Conseil de sécurité	12
Séance IV: Utilité de constituer un réseau mondial de points focaux nationaux de lutte contre le terrorisme afin de faciliter les relations entre eux et avec l'ONU	15
Séance de clôture	17
III. Observations finales	19
IV. Liste des participants	25
<i>Annexes</i>	
I. Programme de travail	27
II. Liste des participants	31

Préface

Ces dix dernières années, la lutte contre le terrorisme a pris une dimension mondiale et est devenue l'une des premières priorités de la communauté internationale. Bien que des progrès aient été réalisés pour combattre le terrorisme et en comprendre les causes profondes, cette menace reste l'une des plus graves auxquelles la communauté internationale doit faire face aujourd'hui. Le problème est complexe et nécessite une action multilatérale coordonnée. L'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies par l'Assemblée générale en septembre 2006 a été un tournant. La Stratégie prévoit une action globale contre le terrorisme aux échelles nationale, régionale et mondiale, sur laquelle se sont mis d'accord tous les États Membres de l'ONU.

La Stratégie mondiale doit être mise en œuvre par le biais de mesures concrètes. Les États Membres sont les premiers responsables à cet égard. Ils doivent identifier leurs propres besoins et adopter le cas échéant des stratégies globales et des mesures y afférentes au niveau national. Une bonne application de la Stratégie et d'autres mandats internationaux nécessite la participation soutenue d'un large éventail d'acteurs nationaux de différents domaines, c'est-à-dire non seulement d'agents des services de sécurité et des services de détection et de répression, mais aussi d'intervenants très divers, y compris de membres de la société civile, dans des domaines tels que les droits de l'homme, l'éducation, les services sociaux, l'aide au développement et le secteur financier, qui ne sont pas traditionnellement associés aux efforts de lutte contre le terrorisme et qui, pour certains, contribuent pourtant à éliminer les conditions en favorisant la propagation. Au niveau national, le succès de la mise en œuvre des mesures antiterroristes passe par une synergie des efforts et une coopération interinstitutions ou interdépartementale efficace. Pour relever le défi de la mise en œuvre des quatre piliers de la Stratégie mondiale et d'autres mandats internationaux en matière de lutte contre le terrorisme, les États Membres devraient pouvoir compter sur une assistance suffisante afin d'obtenir des résultats durables.

Dans ce contexte, il est essentiel de mettre en place des moyens efficaces de communication d'orientations générales et, plus largement, d'échange d'informations et d'expériences entre les pays et aux niveaux national, régional et mondial, notamment, s'agissant de ce dernier niveau, par le biais des Nations Unies. S'il y a bien des réunions régionales de responsables nationaux de la lutte contre le terrorisme, les points focaux nationaux de différentes régions n'ont actuellement que peu d'occasions de se retrouver pour constituer des réseaux et échanger des données d'expérience et des bonnes pratiques sur des questions d'intérêt commun se rapportant à la mise en œuvre des engagements pris à l'échelle nationale et à l'échelle internationale en matière de lutte contre le terrorisme. L'Organisation des Nations Unies constitue un forum international sans équivalent à cet égard en raison de sa composition quasi universelle.

Dans cette optique, les Gouvernements autrichien, norvégien, suisse et turc ont organisé, en partenariat avec les Gouvernements costaricien, japonais et slovaque et en étroite coopération avec l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, un Atelier international des points focaux nationaux de lutte contre le terrorisme sur le thème

“Mieux articuler les mesures antiterroristes prises à l’échelle nationale et à l’échelle mondiale”, lequel s’est tenu à Vienne pendant deux jours, les 12 et 13 octobre 2009. Nos gouvernements sont d’accord pour dire que la mise en place, sous les auspices de l’Organisation des Nations Unies, d’un réseau mondial de points focaux nationaux de lutte contre le terrorisme sera très utile pour que ces derniers puissent nouer des relations entre eux sur des questions d’intérêt commun se rapportant à la mise en œuvre des engagements pris à l’échelle nationale et à l’échelle internationale en matière de lutte contre le terrorisme. Plusieurs responsables de haut niveau de la lutte antiterroriste ont mis l’Atelier à profit pour entrer en contact et procéder à des échanges concernant les problèmes de mise en œuvre de ces engagements.

Le rapport de l’Atelier atteste la richesse des débats qui se sont tenus durant ces deux jours. Il reflète, dans une perspective globale tenant compte des niveaux national, régional et mondial, un certain nombre de problèmes auxquels de nombreux pays doivent faire face dans l’application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l’Organisation des Nations Unies. On peut espérer que ce rapport sera un document de référence précieux pour l’avenir et favorisera le dialogue entre les différentes parties prenantes.

Michael Spindelegger
Ministre des affaires étrangères de la République d’Autriche

Jonas Gahr Støre
Ministre des affaires étrangères du Royaume de Norvège

Micheline Calmy-Rey
Conseillère fédérale
Chef du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse

Ahmet Davutoğlu
Ministre des affaires étrangères de la République turque

Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

**Lu au nom du Secrétaire général lors de l'Atelier par
M. Jean-Paul Laborde, Chef du Bureau de l'Équipe spéciale de la lutte
contre le terrorisme**

Je remercie l'Autriche, la Norvège, la Suisse et la Turquie d'avoir organisé cet événement, ainsi que les États Membres partenaires, à savoir le Costa Rica, le Japon et la Slovaquie. Cette réunion est une première en ce qu'elle rassemble les points focaux de lutte contre le terrorisme des administrations publiques du monde entier. Elle représente donc un tournant dans nos efforts visant à renforcer la coopération et la coordination entre les acteurs nationaux et internationaux dans notre combat collectif contre la menace du terrorisme.

Tous les États Membres de l'ONU ont adopté en 2006 et réaffirmé l'année dernière la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation. Votre présence aujourd'hui montre une nouvelle fois que nous considérons tous le terrorisme comme un problème mondial qui nécessite une riposte internationale cohérente, fondée sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme.

C'est aux États Membres qu'incombe la responsabilité première de l'application de la Stratégie de l'ONU. Pour garantir une application efficace, et notamment une coordination inter-institutions sur les quatre piliers de la Stratégie, il est nécessaire et important que les gouvernements désignent un bureau à cet effet et un point focal.

Pour être efficace, l'action antiterroriste doit s'exercer dans une multiplicité de domaines. Outre la sécurité et la détection et la répression, des enjeux moins traditionnels tels que l'éducation, les droits de l'homme, le développement socioéconomique et la participation de la société civile doivent aussi être pris en considération. En tant que points focaux, vous pouvez assurer une réplique globale au niveau national. Vous pouvez encourager la participation des ministères nationaux concernés. Vous pouvez être des vecteurs d'informations entre les homologues nationaux et étrangers. Vous pouvez, en bref, faire avancer la lutte mondiale contre le terrorisme.

Au niveau multilatéral, l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme joue un rôle extrêmement important. Comprenant plus d'une vingtaine d'organismes du système des Nations Unies, elle assure la coordination et la cohésion d'ensemble de l'action antiterroriste de ce dernier et aide les États Membres à recenser les bonnes pratiques dans de multiples domaines.

Nos efforts collectifs ne peuvent aboutir qu'avec une coopération sans faille, à tous les niveaux. Vous en êtes les premiers maillons. Je vous remercie pour votre participation et souhaite que l'Atelier vous offre de fructueux échanges.

I. Contexte

1. Ces dernières années, la lutte contre le terrorisme a pris une dimension mondiale et est devenue l'une des premières priorités de la communauté internationale, comme en témoignent plusieurs mesures importantes, dont l'adoption par l'Assemblée générale, en 2006, de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Cette Stratégie, dont l'adoption a fait date dans la lutte internationale contre le terrorisme, prévoit une action globale aux échelles nationale, régionale et mondiale. En 2007, le Gouvernement autrichien, le Cabinet du Secrétaire général et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont organisé conjointement un Colloque sur le thème "Faire progresser la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies" à Vienne, contribution importante dans ce sens.

2. C'était la première fois que des États Membres, des organisations régionales et sous-régionales, divers représentants de la société civile et des membres de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme de l'ONU se réunissaient pour discuter de la mise en œuvre de la Stratégie. La réaffirmation de cette dernière, en septembre 2008, montrait quelle importance les États Membres attachaient à cette entreprise. Il n'en reste pas moins que l'une des préoccupations que les États Membres ont exprimées lors de l'examen par l'Assemblée générale, en septembre 2008, des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie concernait les moyens de mieux articuler l'action internationale menée sous les auspices de l'ONU avec l'action nationale menée par chacun. L'intérêt qu'il y avait à mieux articuler les deux était également l'une des principales conclusions du Processus international sur la coopération mondiale en matière de lutte antiterroriste engagé en 2008 par la Suisse, en coopération avec le Costa Rica, le Japon, la Slovaquie et la Turquie, et avec le concours du Center on Global Counter-Terrorism Cooperation (Centre de coopération internationale contre le terrorisme). Ce processus visait à déterminer ce qui pouvait être fait pour que les entités des Nations Unies et leur action aillent davantage dans le sens des stratégies et mesures antiterroristes adoptées au plan national. Il a permis de faire apparaître que les points focaux nationaux de lutte contre le terrorisme pouvaient jouer un rôle clef à ce titre. L'une des grandes recommandations issues du processus tendait à ce que les coordonnateurs ou points focaux nationaux se rencontrent périodiquement pour discuter de questions concrètes relatives à la Stratégie avec l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme et ses différentes entités, faire le bilan des efforts de mise en œuvre de la Stratégie, définir les axes de cette dernière et réfléchir à la façon dont l'ONU pourrait aider les États.

3. Afin de favoriser un travail en réseau resserré entre les points focaux nationaux de lutte contre le terrorisme et d'aider ces derniers à assurer la liaison entre les mesures prises à l'échelle nationale, régionale et mondiale, l'Atelier international des points focaux nationaux de lutte contre le terrorisme sur le thème "Mieux articuler les mesures antiterroristes prises à l'échelle nationale et à l'échelle mondiale" s'est tenu à Vienne les 12 et 13 octobre 2009. Cet atelier de deux jours a été organisé par les Gouvernements autrichien, norvégien, suisse et turc, en partenariat avec les Gouvernements costaricien, japonais et slovaque et en étroite coopération avec l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC).

4. L'Atelier a offert aux points focaux nationaux de lutte contre le terrorisme, aux responsables chargés de suivre les activités de lutte contre le terrorisme et l'exécution des mandats de l'ONU à cet égard, et aux représentants de l'ONU, des organisations internationales et régionales et de la société civile intéressés, un cadre informel pour discuter des besoins concrets en matière de lutte contre le terrorisme, apprendre les uns des autres, échanger des bonnes pratiques, faire part des problèmes qu'ils rencontrent et mettre en commun d'autres informations relatives aux efforts déployés au niveau national pour exécuter les mandats de l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme et à d'autres activités antiterroristes. Différents thèmes ont été abordés: l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies à l'échelle nationale; l'aide au renforcement des capacités et la coopération juridique internationale; les efforts déployés à l'échelle nationale pour mieux articuler l'application de la Stratégie, et le respect des obligations découlant des résolutions S/RES/1267 (1999), S/RES/1373 (2001) et S/RES/1540 (2004) du Conseil de sécurité. Un débat a par ailleurs été consacré à l'utilité de constituer un réseau mondial des points focaux nationaux de lutte contre le terrorisme afin de faciliter les relations entre eux et avec l'ONU. Les participants ont été encouragés à partager leurs vues et données d'expérience et à mettre leurs idées au service de la mise en place progressive d'un réseau.

5. L'Atelier a comporté quatre séances thématiques:

Table ronde I: Application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies à l'échelle nationale: a) Rôle des points focaux nationaux de lutte contre le terrorisme concernant la promotion d'une action globale au plan national face au terrorisme et b) Application intégrée de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies

Table ronde II: Aide au renforcement des capacités et coopération juridique internationale: a) Comment les pays qui en bénéficient perçoivent-ils l'actuelle aide au renforcement des capacités? Répond-elle à leurs besoins? Quel est le point de vue des donateurs? et b) Application des 16 Conventions et Protocoles universels contre le terrorisme: conséquences en matière de coopération juridique internationale et de droits de l'homme

Table ronde III: Efforts déployés à l'échelle nationale et à l'échelle régionale pour mieux articuler l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies et le respect des obligations découlant des résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1540 (2004) du Conseil de sécurité

Séance IV: Utilité de constituer un réseau mondial de points focaux nationaux de lutte contre le terrorisme afin de faciliter les relations entre eux et avec l'ONU

6. Chaque séance a débuté par des observations liminaires du président, suivies de brefs exposés présentés par plusieurs experts retenus par les organisateurs de l'Atelier au regard de leurs compétences, de leur expérience et de leurs possibilités d'enrichir les débats. Les participants ont ensuite été invités à prendre la parole sur le thème prévu (voir l'annexe I pour le programme de travail détaillé).

II. Résumé des débats

Séance d'ouverture

7. La séance a été ouverte par S. E. M^{me} Elisabeth Tichy-Fisslberger, Directrice générale des affaires juridiques et consulaires du Ministère autrichien des affaires européennes et internationales, au nom des gouvernements partenaires. Dans sa déclaration, elle a insisté sur le fait que la menace du terrorisme, tout comme l'action à prendre pour y faire face, était mondiale. L'un des événements clés montrant que cette question est l'une des premières priorités de la communauté internationale est l'adoption, en septembre 2006, de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, qui prévoit une action globale contre le terrorisme aux échelles nationale, régionale et mondiale. Il a été déclaré que le succès de la Stratégie dépendait entièrement de son application, qui doit être menée de manière cohérente à tous les niveaux. Une grande responsabilité incombe aux États Membres à cet égard.

8. Le Directeur exécutif de l'UNODC, M. Antonio Maria Costa, a indiqué dans sa déclaration liminaire qu'il fallait encore s'employer à renforcer l'état de droit sur les territoires non gouvernés, c'est-à-dire dans les pays qui ne sont plus dirigés par un gouvernement central mais par des insurgés, criminels ou terroristes. Il a aussi souligné qu'il fallait absolument aider les États à sécuriser leurs frontières puisque, dans de nombreuses régions, la souveraineté était menacée par des groupes qui se déplaçaient librement d'un pays à l'autre, qui se livraient au trafic d'armes à feu, d'argent, de drogues, de ressources naturelles volées et à la traite des personnes. Il a été souligné que les itinéraires et réseaux employés par les groupes criminels étaient les mêmes que ceux utilisés pour soutenir les opérations terroristes. Le Directeur exécutif a noté qu'il en était de même pour le littoral et l'espace aérien. Le commerce des conteneurs représentant 90 % du commerce mondial, les États Membres devaient selon lui participer plus efficacement à l'amélioration de la sécurité des conteneurs aux ports et aéroports. Il a été expliqué que l'UNODC avait déjà lancé des programmes visant à répondre à ces problèmes.

9. Dans le message du Secrétaire général de l'ONU, dont M. Jean-Paul Laborde, Chef du Bureau de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme, a donné lecture, il était rappelé que la responsabilité de l'application de la Stratégie incombait au premier chef aux États Membres. Il était souligné qu'il fallait adopter des mesures antiterroristes efficaces en matière de sécurité, de détection et de répression, mais aussi dans des domaines moins traditionnels tels que l'éducation, les droits de l'homme, le développement socioéconomique et la participation de la société civile. La désignation d'un bureau à cet effet et d'un point focal par les gouvernements était considérée comme une étape nécessaire et importante vers l'application de la Stratégie, de même qu'une action globale devait être mise en place au niveau national pour s'assurer de l'efficacité des mesures antiterroristes.

Table ronde I. Application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies à l'échelle nationale

10. L'Atelier s'est tout d'abord intéressé au rôle central de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies dans la mise en œuvre d'une action globale

au plan national face au terrorisme. La Stratégie identifie quatre piliers d'action: *a)* mesures visant à éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme, *b)* mesures visant à prévenir et combattre le terrorisme, *c)* mesures destinées à étoffer les moyens dont les États disposent pour prévenir et combattre le terrorisme et à renforcer le rôle joué en ce sens par l'Organisation des Nations Unies, et *d)* mesures garantissant le respect des droits de l'homme et la primauté du droit en tant que base fondamentale de la lutte antiterroriste. Il a été rappelé que les États Membres portaient principalement la responsabilité de la Stratégie.

Table ronde I a) Rôle des points focaux nationaux de lutte contre le terrorisme concernant la promotion d'une action globale au plan national face au terrorisme

11. Puisqu'une action antiterroriste multiforme associant un grand nombre d'acteurs est nécessaire, les administrations nationales doivent s'employer à assurer la coordination et la coopération entre ces derniers. Les participants ont échangé des données d'expérience sur la promotion d'une action globale au plan national face au terrorisme, qui peut passer par la désignation d'un point focal ou d'un coordonnateur de lutte contre le terrorisme ou la création d'autres mécanismes visant à faciliter l'élaboration de stratégies, l'échange d'informations et d'autres types de coordination entre les différentes parties prenantes au niveau national. Plusieurs participants ont expliqué comment leur pays avait été victime d'actes de terrorisme et ont précisé les mesures prises pour y faire face. Il était clair que nombre d'États avaient rencontré des problèmes similaires, et reconnaissaient notamment la nécessité d'une meilleure connaissance de la Stratégie, d'une coordination, d'une perception commune de la menace au niveau national et d'une stratégie nationale commune pour y faire face; que des sujets habituellement traités séparément devaient être examinés de manière collective; que le respect des droits de l'homme, notamment ceux des victimes d'actes de terrorisme, devait être un élément central de la lutte contre le terrorisme. Les participants sont généralement convenus que le terrorisme constituait une menace mondiale aux aspects multiformes, complexes et interdépendants, et qu'il fallait la combattre comme telle.

12. Il a été noté que les États Membres rencontraient un certain nombre de problèmes spécifiques lorsqu'ils mettaient en œuvre leurs engagements multilatéraux en matière de lutte contre le terrorisme. Par exemple, ils doivent pouvoir être informés de l'évolution de la situation mondiale et régionale pour mieux orienter leurs politiques nationales. Ils sont aussi tenus de rapporter les expériences et informations qu'ils ont eux-mêmes accumulées dans le système mondial et mis au défi d'adopter des mesures antiterroristes individualisées adaptées à leurs besoins. L'application de la Stratégie à l'échelle locale requiert la participation soutenue d'un large éventail de parties prenantes et d'autorités publiques associées à la lutte contre le terrorisme, dont les agents des services de détection et de répression et des services de sécurité mais aussi les acteurs de domaines moins traditionnels, tels que les droits de l'homme, l'éducation, l'aide au développement ou le secteur financier. Par ailleurs, les autorités nationales collaborent étroitement avec le secteur privé, les organisations non gouvernementales et la société civile.

13. Il a été noté que, si la Stratégie était au cœur de l'action nationale, il fallait la faire encore mieux connaître par de nombreux responsables et par la société civile. À cet égard, il serait important d'expliquer au public qu'elle mettait l'accent sur les conditions propices à la propagation du terrorisme, notamment sur la nécessité de résoudre les conflits, et sur les droits de l'homme, pour montrer que la lutte contre le terrorisme ne se limitait pas à

des mesures drastiques. Un participant a déclaré que des ateliers sur la Stratégie se tenaient dans son pays afin que cette dernière soit mieux connue de l'administration et de la société civile. Dans un autre pays, des plaquettes sur la Stratégie avaient été distribuées aux membres de la société civile.

14. Il a été noté que la coordination devait être assurée à tous les niveaux et avec une portée très large. Au niveau national, elle implique une répartition claire des tâches entre les différents services compétents et la certitude que tous les acteurs "agissent dans le même sens". Il a été souligné qu'il s'agissait d'une tâche très difficile.

15. Les États Membres ont des façons très différentes d'assurer cette coordination. Dans de nombreux pays, la coordination nationale et la coordination internationale sont bien distinctes. Les compétences et les tâches du coordonnateur diffèrent aussi selon les pays. Dans certains, il organise des réunions ou rassemble des contributions en vue d'un rapport annuel au parlement, alors que, dans d'autres, il a des pouvoirs importants, notamment en matière de prévention et de punition d'actes de terrorisme spécifiques. Le représentant d'un pays a expliqué que la participation de parlementaires aux organes de coordination permettait au parlement de mieux comprendre les mesures antiterroristes qui lui étaient soumises. Un autre a expliqué que la mission permanente à New York jouait un rôle central dans la coordination en matière de lutte contre le terrorisme au niveau national. Dans d'autres pays, c'était un groupe de travail ou un comité qui jouait le rôle de coordonnateur. Plusieurs États participaient par ailleurs à des mécanismes de coopération et de coordination au niveau régional sur des questions nationales et internationales. Un orateur a noté que l'absence d'un point focal de lutte contre le terrorisme dans son pays avait parfois entraîné des contradictions dans les sphères de compétences, au détriment de l'efficacité.

16. Il a aussi été noté que la coordination pouvait être entravée par les préoccupations diverses, voire contradictoires, des différents acteurs de l'administration nationale et autres. Certaines entités pouvaient avoir des priorités très différentes des autres et prendre en considération des préoccupations et obligations régionales et internationales autres que celles ayant trait à la lutte contre le terrorisme.

17. Les entités participant à la coordination en matière de lutte contre le terrorisme pouvaient aussi avoir des points de vue divergents sur le degré de sévérité des mesures à adopter et sur l'équilibre à trouver à cet égard entre telle ou telle mesure de lutte contre le terrorisme et les droits de l'homme, le besoin de confidentialité et le besoin de transparence et de responsabilité, la nécessité d'une action décentralisée et d'une supervision plus centrale. Les États devraient donc instaurer un système intégrant ces diverses préoccupations, lesquelles s'inscriraient dans une perception plus large de la menace, et se doter d'une stratégie de lutte clairement définie. À cet égard, il a été noté que la coordination et l'élaboration d'une stratégie devaient aller de pair avec une analyse plus tactique des menaces auxquelles le pays était actuellement confronté, qui s'appuierait sur les informations fournies par l'ensemble des partenaires. Il importait donc d'assurer un passage efficace de l'analyse des politiques à l'action politique concrète.

Table ronde I b) Application intégrée de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies

18. Durant la session, les participants ont discuté de l'importance de la Stratégie, en tant que schéma directeur et guide détaillé, aux fins d'une action globale de lutte contre le

terrorisme à l'échelle nationale; de la manière dont il fallait appliquer la Stratégie et traduire ses dispositions par des mesures concrètes sur le terrain; de l'importance d'éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme; de l'importance d'envisager la prévention du terrorisme dans un contexte plus large en traitant des liens potentiels entre le terrorisme et les autres crimes; de l'importance d'associer toutes les parties prenantes au niveau national; et du rôle clef joué par l'Organisation des Nations Unies.

19. Plusieurs États ont noté que la Stratégie était une référence pour qui voulait s'assurer que les efforts nationaux de lutte contre le terrorisme s'inscrivent bien dans l'approche globale requise. Un orateur a expliqué comment la participation à l'initiative du groupe de travail sur l'assistance intégrée aux fins de la lutte contre le terrorisme avait déjà permis de recenser des lacunes dans l'application de la Stratégie. Une cartographie complète du processus d'application nationale, réalisée par l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme, viendrait renforcer cette action. D'autres participants ont aussi souligné le travail de l'Équipe spéciale et la nécessité d'institutionnaliser cette dernière afin de garantir une application intégrée efficace par la coordination des contributions des différentes entités des Nations Unies.

20. Dans le cadre de l'examen des modalités d'application de la Stratégie, cinq éléments ont été jugés fondamentaux: l'application *a)* devrait être régulière, *b)* devrait être équilibrée, *c)* devrait être efficace, *d)* respecter les droits de l'homme, et *e)* reposer sur un consensus. Une application régulière éviterait que les États réagissent de manière excessive à des incidents terroristes particuliers et relâchent leur attention. Une application équilibrée exigerait la mise en place par les États de mesures de répression efficaces (par exemple, en matière de contrôle aux frontières) mais aussi de mesures visant à prévenir les actes de terrorisme et à y répondre. Une application efficace exigerait que l'on suive l'évolution de la menace et impliquerait des "mesures liées à la lutte contre le terrorisme" (par exemple, des mesures policières et sécuritaires) et des "mesures pertinentes en matière de lutte contre le terrorisme" (par exemple, un dialogue entre les religions). S'agissant de ces dernières, il a été souligné qu'elles devraient être adoptées à leurs propres fins et non en tant que mesures antiterroristes. Une application consensuelle impliquait entre autres la nécessité de répondre aux préoccupations des parlements et de la société civile, par exemple, en trouvant un équilibre entre mesures efficaces de lutte contre le terrorisme, et donc collecte et analyse de données, et droit au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles.

21. Lors de l'examen des conditions propices à la propagation du terrorisme, il a été souligné que les États pouvaient jouer un rôle dans la promotion de la tolérance, y compris entre des personnes de confessions différentes.

22. Certains participants ont appelé l'attention sur le rôle important des médias. Un participant a expliqué que des efforts avaient été réalisés pour encourager ces derniers à servir la prévention de la propagation du terrorisme. Un autre a noté que les médias étaient utilisés pour promouvoir la tolérance religieuse et le dialogue entre les personnes de confessions et d'origines ethniques différentes, en vue de prévenir la diffamation de valeurs religieuses, de croyances et de cultures. Cette solution était considérée comme un moyen efficace de traiter le problème de la radicalisation des jeunes. Un participant a noté qu'il était parfois plus facile pour un État d'interagir avec des groupes religieux lorsque ceux-ci étaient structurés de manière formelle. Il a également été noté que l'on pouvait mettre en place des programmes en faveur de la réinsertion des individus radicalisés. Les participants ont dit qu'ils souhaitaient partager leurs connaissances en la matière. Il a été souligné qu'il fallait

travailler au règlement pacifique des conflits de longue date qui n'étaient toujours pas résolus, et, à cet égard, que les nombreuses missions de maintien de la paix des Nations Unies pouvaient y contribuer puissamment.

23. Un orateur était d'avis qu'il était difficile d'appliquer des politiques antiterroristes pertinentes, notant que l'un des principaux obstacles à la promotion du dialogue interculturel était le scepticisme et la suspicion avec laquelle le public accueillerait probablement toute implication directe de responsables de la lutte contre le terrorisme. Il a été noté qu'en participant ouvertement à certaines activités les pouvoirs publics pouvaient parfois porter atteinte à la légitimité de groupes spécifiques qu'ils espéraient soutenir. Il importerait donc que les initiatives soient perçues comme provenant de la base et mobilisent des personnalités et des responsables locaux afin de gagner en légitimité. Elles devraient aussi associer les ONG et les organisations communautaires, ainsi que d'autres parties prenantes.

24. Il a été convenu qu'il importerait de faire mieux connaître la Stratégie, en particulier au sein de la société civile. Un orateur a noté que cette dernière était essentielle en ce qu'elle appelait l'attention sur les faiblesses des systèmes judiciaire, juridique et de détection et de répression, et qu'elle avait contraint son pays à mettre au point des techniques plus sophistiquées de lutte contre le terrorisme. Il a ajouté que la participation de ces acteurs avait enrichi le débat national et avait aussi largement contribué aux efforts de déradicalisation déployés par son pays. D'autres participants ont noté que les milieux universitaires avaient également un rôle important à jouer, s'agissant d'alimenter un débat national continu sur ce qui constituait des mesures antiterroristes efficaces. La nécessité de renforcer le dialogue avec le secteur privé, notamment sur la façon de préserver les infrastructures, les installations nucléaires, biologiques et chimiques et le secteur financier, a aussi été soulignée.

25. Un participant a suggéré la mise en place de nouvelles activités pour faire mieux connaître les questions abordées dans la Stratégie aux institutions publiques et à la société civile. On a aussi estimé que les Nations Unies devaient mieux diffuser les informations sur les travaux réalisés aux fins d'application de la Stratégie auprès des États Membres et que leurs bureaux dans les États Membres devaient soutenir plus activement l'application de la Stratégie au niveau national.

26. Un pays a réitéré sa proposition de création d'un centre de lutte contre le terrorisme chargé de répondre aux problèmes internationaux liés à la menace du terrorisme.

27. Certains ont appelé au renforcement des efforts visant à combattre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes. Le représentant d'un pays a évoqué un problème précis, à savoir l'identification des individus qui s'"autoradicalisaient" en utilisant Internet.

28. Plusieurs participants ont noté que la coopération régionale était importante, qu'elle passe par des organisations régionales ou sous-régionales, ou qu'elle soit bilatérale. Il a été souligné que les progrès réalisés dans un pays seraient inutiles si les pays voisins n'avançaient pas au même rythme. Des participants ont estimé que les traités bilatéraux pouvaient faire progresser la coopération, mais que la confiance mutuelle et le dialogue étaient tout aussi importants. Un participant a estimé que l'action de l'UNODC dans la lutte contre le trafic de drogues au niveau régional constituait un exemple de bonne pratique. Il a également été noté que le Service de la prévention du terrorisme de l'UNODC avait organisé plusieurs ateliers régionaux très utiles pour les États participants. D'autres orateurs se sont félicités de

la coopération efficace entre les organisations régionales et les différents organismes des Nations Unies. Les organisations régionales avaient souvent beaucoup à offrir, notamment en matière de meilleures pratiques et de formation.

29. Le débat a aussi porté sur le fait que la Stratégie n'offrait pas seulement aux États Membres un cadre d'orientations à incorporer dans leur action antiterroriste au niveau national mais indiquait aussi les domaines dans lesquels les Nations Unies devaient davantage intervenir, en ne luttant pas purement et simplement contre le terrorisme mais en œuvrant aussi en faveur du développement. Plusieurs participants ont demandé un renforcement de la participation des Nations Unies, notamment du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). À cet égard, il a été noté qu'il fallait étudier les liens entre la criminalité organisée et le terrorisme. D'autres intervenants ont aussi estimé qu'il fallait s'intéresser davantage aux liens entre le trafic de drogues et le financement du terrorisme et le narcoterrorisme, très courant dans certains pays.

30. S'agissant des droits de l'homme, il a été observé que les États devaient s'attaquer sans détour aux problèmes concrets dans leur lutte contre le terrorisme. Si le quatrième pilier de la Stratégie faisait largement consensus, les pays devaient toutefois se pencher sur des aspects concrets tels que les préoccupations liées aux droits de l'homme en matière de déportation, d'assurances diplomatiques, d'extradition et d'asile. Il a été noté que "les mesures antiterroristes seraient plus efficaces si elles étaient considérées comme légitimes — et qu'elles seraient considérées comme légitimes lorsque les droits de l'homme seraient respectés".

Table ronde II. Aide au renforcement des capacités et coopération juridique internationale

31. L'appui au renforcement des capacités est essentiel pour garantir des résultats soutenus et durables dans l'application des quatre piliers de la Stratégie. Le renforcement des capacités en matière de lutte antiterroriste continue de s'effectuer principalement au niveau bilatéral, mais les organismes du système des Nations Unies ont également un rôle important à jouer, étant donné qu'ils sont souvent perçus comme des acteurs multilatéraux "neutres", même si les ressources dont ils disposent sont très inférieures à celles de certains grands donateurs bilatéraux.

32. Il est indispensable que les mécanismes de fourniture d'assistance en place soient fiables afin de produire une analyse rigoureuse des capacités existantes, d'identifier les besoins prioritaires des États bénéficiaires, et de trouver des donateurs intéressés pour chacun d'eux. En outre, étant donné le nombre de donateurs et prestataires d'aide bilatéraux et multilatéraux, les parties prenantes doivent échanger des informations sur les activités déjà achevées, en cours et en projet, et sur les bonnes pratiques, et doivent également coopérer pour réduire au minimum les chevauchements, s'assurer que tous les besoins prioritaires sont satisfaits et minimiser la charge qui pèse sur les pays bénéficiaires. Pour ces derniers, la coordination au niveau national entre les départements et organismes compétents est essentielle pour identifier les priorités et traiter les demandes d'assistance en tenant compte du rôle que les divers acteurs présents sur le terrain joueront dans le renforcement et le maintien des capacités une fois l'assistance fournie. Enfin, le renforcement des capacités doit être durable, ce qui inclut le suivi nécessaire pour optimiser l'impact de l'assistance.

Table ronde II a) Comment les pays qui en bénéficient perçoivent-ils l'actuelle aide au renforcement des capacités? Répond-elle à leurs besoins? Quel est le point de vue des donateurs?

33. Au cours de cette séance, les participants ont envisagé d'élargir l'aide au renforcement des capacités de manière à englober les quatre piliers de la Stratégie; répondre aux besoins des pays bénéficiaires, assurer l'appropriation et la transparence, y compris en tenant compte du fait que les intérêts nationaux sont un facteur clef tant du point de vue du donateur que du pays bénéficiaire; garantir la complémentarité de l'assistance bilatérale, régionale et multilatérale; utiliser la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme comme intermédiaire en matière d'assistance technique; et examiner d'autres synergies entre l'aide au développement et l'assistance en matière de lutte contre le terrorisme.

34. Les participants ont entendu de quelle manière les pays bénéficiaires déterminaient leurs besoins d'assistance. On a noté que l'assistance reçue était "dérisoire, comparée aux efforts nécessaires" et plusieurs pays bénéficiaires ont noté qu'il fallait en particulier du matériel technique, y compris du matériel de surveillance. On a observé en outre que, dans de nombreux cas, l'assistance n'était fournie qu'avec beaucoup de retard. Un pays a estimé que, si les donateurs multilatéraux avaient souvent de nombreuses initiatives, l'exécution faisait défaut, notamment en termes de fourniture de matériel technique. Les conseils techniques fournis par les donateurs multilatéraux pourraient être utiles, mais les besoins en matériel étaient souvent plus importants. D'autres pays bénéficiaires ont souligné l'utilité de l'assistance multilatérale, y compris de celle fournie par le Service de la prévention du terrorisme de l'UNODC. À cet égard, on a dit craindre que la dépendance du Service vis-à-vis des ressources extrabudgétaires ne nuise à la cohérence de ses prestations.

35. Les pays bénéficiaires ont noté que l'évolution de la menace terroriste nécessitait une aide constante des donateurs. On a également souligné qu'il conviendrait de partager la précieuse expérience que de nombreux pays bénéficiaires avaient acquise en matière de lutte contre le terrorisme. En ce sens, beaucoup de pays seraient à la fois bénéficiaires et prestataires d'assistance technique.

36. Du point de vue des donateurs, malgré les efforts et les ressources considérables investis, certains attendaient toujours des résultats concrets. On a également souligné que les donateurs ne fournissaient pas d'assistance technique en matière de lutte contre le terrorisme par altruisme mais qu'ils veilleraient aussi toujours à leurs propres intérêts. Il a été noté que les donateurs et les bénéficiaires devaient déterminer l'assistance nécessaire et le volume pouvant être absorbé. À cet égard, il était essentiel que le niveau d'appropriation des pays bénéficiaires soit élevé, et que l'assistance technique soit fournie de manière transparente et bien concertée avec les autres donateurs. S'agissant de la coordination des donateurs, on a fait observer que la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Groupe de lutte contre le terrorisme du G8 avaient un rôle important à jouer.

37. On a rappelé que l'assistance était essentiellement de nature bilatérale, parfois régionale, mais très rarement multilatérale. Cela s'expliquait notamment par le fait qu'étant liée aux intérêts de sécurité des pays bénéficiaires comme des pays donateurs l'assistance contre le terrorisme était habituellement trop problématique pour être confiée à des prestataires d'assistance multilatérale extérieurs.

38. Certains participants ont considéré que l'assistance pourrait être mieux coordonnée, en particulier avec d'autres formes d'aide au développement. Certains ont estimé que les acteurs du développement étaient gênés à l'idée que leurs travaux soient "ternis" par la lutte contre le terrorisme, laquelle de ce fait ne pouvait pas faire l'objet d'une approche globale. Par exemple, l'UNODC et le PNUD pouvaient beaucoup mieux coordonner leur action. Parallèlement, on a souligné que les Nations Unies étaient peut-être les mieux placées pour traiter conjointement les questions de terrorisme, de droits de l'homme, de développement et de sécurité. À cet égard, les donateurs devaient savoir clairement dans quels cas une assistance multilatérale serait plus efficace qu'une assistance bilatérale.

39. Certains pays ont exprimé leur reconnaissance pour l'assistance fournie au niveau bilatéral, régional ou international et souligné en particulier l'utilité des missions du Comité contre le terrorisme et sa Direction exécutive, et de l'assistance technique juridique fournie par le Service de la prévention du terrorisme de l'UNODC. D'aucuns ont indiqué qu'il faudrait fournir une assistance technique en continu, notamment pour que les points focaux de lutte contre le terrorisme restent efficaces. On a noté que l'assistance technique en matière de lutte contre le terrorisme serait plus efficace à la fois pour les pays bénéficiaires et donateurs si elle était placée dans le contexte plus large de l'aide au développement.

40. Un participant a proposé que tant les bénéficiaires que les donateurs soient impliqués dans l'élaboration des évaluations préliminaires de la mise en œuvre du Comité contre le terrorisme. À cet égard, certains donateurs souhaitaient que les besoins prioritaires en matière d'assistance soient mieux définis par les pays bénéficiaires. On a ajouté qu'il fallait améliorer les indicateurs d'exécution de l'assistance technique, dont ceux qui mesuraient son efficacité.

41. Il a été reconnu que, dans certains domaines, l'assistance multilatérale présentait effectivement un avantage comparatif. Certains fournisseurs d'assistance multilatérale étaient notamment spécialisés dans des domaines clés très spécifiques (par exemple, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'UNODC et INTERPOL). En outre, les prestataires multilatéraux étaient souvent jugés plus efficaces face aux conditions propices à la propagation du terrorisme, et les efforts déployés dans le domaine des droits de l'homme, notamment ceux du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, revêtaient aussi une valeur particulière du fait de leur statut multilatéral. On a également noté que les prestataires d'assistance multilatérale pourraient encadrer la fourniture d'assistance technique lorsque l'assistance bilatérale n'était ni acceptable ni possible, pour des raisons politiques, par exemple. Un fournisseur d'assistance multilatérale a signalé que, grâce à son grand rayon d'action, il était en mesure d'élaborer des outils spécifiques pouvant servir à renforcer la coopération entre les États Membres dotés de systèmes juridiques semblables.

42. Les pays bénéficiaires ont fait remarquer que le système des Nations Unies était perçu comme un prestataire plus neutre car les intérêts nationaux des pays donateurs n'affectaient pas autant la fourniture d'assistance. On a proposé d'accorder plus d'importance aux besoins des pays bénéficiaires plutôt qu'aux objectifs nationaux des donateurs, ce qui garantirait également une meilleure appropriation des projets d'assistance. On a fait observer que les problèmes liés aux intérêts des donateurs et à l'appropriation par les bénéficiaires pourraient être résolus grâce à un dialogue plus franc entre les partenaires et à un réel effort pour identifier les intérêts communs. La Stratégie mondiale devrait jouer un rôle central dans ce dialogue.

Un représentant de la société civile a noté que les organisations non gouvernementales pouvaient jouer un rôle important dans les efforts de renforcement des capacités.

Table ronde II b) Application des 16 Conventions et Protocoles universels contre le terrorisme: conséquences en matière de coopération juridique internationale et de droits de l'homme

43. La Stratégie mondiale confère un rôle central à la lutte contre le terrorisme fondée sur l'état de droit. Les 16 Conventions et Protocoles universels contre le terrorisme en sont les pierres angulaires et fournissent des outils essentiels aux États, leur permettant de renforcer la coopération internationale en matière pénale en vue de traduire les responsables en justice en toute légalité et dans le respect des droits de l'homme. Par le biais de ces conventions, les États peuvent demander à d'autres États parties de mener des enquêtes en leur nom et de leur transmettre des informations, des éléments de preuve, voire éventuellement les accusés et, partant, de s'assurer que nul ne peut trouver refuge pour échapper aux poursuites et à l'extradition. Si des progrès considérables ont été accomplis dans la ratification et l'application de ces instruments juridiques universels, y compris par le biais des travaux d'assistance technique menés par le Service de la prévention du terrorisme de l'UNODC, il reste encore beaucoup à faire. Au cours de la séance, les participants ont souligné les contributions pratiques que la ratification et l'application des conventions et protocoles universels contre le terrorisme pouvaient apporter, comme elles l'avaient déjà fait, à l'efficacité de la coopération juridique dans la lutte contre le terrorisme.

44. Les participants ont été informés de l'état actuel des ratifications des 16 instruments juridiques internationaux contre le terrorisme. On a fait observer que seuls trois pays avaient ratifié les 16 instruments, que 88 pays en avaient ratifié moins de 12 et que trois instruments adoptés en 2005 n'étaient toujours pas entrés en vigueur en raison d'un nombre insuffisant de ratifications. Il fallait donc manifestement que les États continuent d'œuvrer à la ratification et qu'une assistance technique soit fournie à cet égard. Il a également été indiqué que trop souvent les agents des systèmes nationaux de justice pénale n'ont pas les connaissances juridiques suffisantes pour traiter les crimes terroristes. Des efforts importants devaient donc être consentis pour continuer de renforcer les capacités des États Membres à appliquer les 16 instruments juridiques internationaux. On a expliqué que le Service de la prévention du terrorisme de l'UNODC fournissait une assistance aux États Membres sur la base des demandes et des besoins identifiés. L'assistance était donc adaptée aux priorités des pays bénéficiaires. Le Service de la prévention du terrorisme reçoit un nombre accru de demandes d'assistance technique, ce qui témoigne de l'engagement politique pris partout dans le monde pour renforcer le régime juridique international contre le terrorisme conformément à la Stratégie mondiale. En outre, les demandes d'assistance étaient de plus en plus axées sur des domaines thématiques spécifiques. Cela étant dit, on a estimé que le Service de la prévention du terrorisme devrait réduire ses effectifs dans les prochains mois et mener moins d'activités à l'avenir faute de fonds.

45. Au cours de la séance, les participants ont évoqué l'approche pénale de la lutte contre le terrorisme fondée sur l'état de droit; l'importance de la ratification universelle et de l'application intégrale des 16 instruments; la nécessité d'aider les États Membres à atteindre cet objectif, y compris par l'entremise du Service de la prévention du terrorisme; et la valeur des efforts régionaux.

46. Afin que le régime juridique universel soit véritablement global et donc pleinement efficace, on a souligné que davantage d'États devaient ratifier et appliquer les 16 instruments juridiques internationaux. En outre, la ratification et pleine application des instruments permettraient aux États de beaucoup mieux s'acquitter de leurs obligations en application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité.

47. Plusieurs participants se sont félicités de l'assistance substantielle fournie par le Service de la prévention du terrorisme pour aider les pays à ratifier et à appliquer les 16 instruments juridiques internationaux contre le terrorisme. On a observé que des résultats rapides avaient souvent été obtenus suite à l'assistance fournie. Plusieurs États ont également décrit leurs propres progrès dans la ratification et l'application des instruments juridiques internationaux.

48. Certains participants ont signalé les difficultés nationales à formuler et adopter une législation efficace qui applique pleinement les dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des instruments juridiques internationaux contre le terrorisme. À cet égard, certains ont signalé des définitions du terrorisme trop larges ou trop étroites ou des crimes terroristes spécifiques comme le financement du terrorisme. Un participant a reconnu que l'absence de législation avait entravé certaines opérations de lutte contre le terrorisme: en effet, la procédure d'adoption de nouveaux textes de loi ne s'était pas faite sans embûche car certains groupes avaient tenté de la faire échouer et d'empêcher la promulgation d'une législation antiterroriste. D'autres grandes organisations de défense des droits de l'homme avaient eu des réticences à fournir des contributions de fond de crainte que le dialogue avec le Gouvernement en matière de terrorisme ne décourage les donateurs.

49. L'utilité des conventions régionales a également été soulignée car celles-ci tenaient souvent compte des particularités régionales. La Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité a été citée comme un exemple unique de convention portant sur un sujet spécifique, également ouverte à la signature de pays non européens. La coopération régionale au sens large a également été évoquée par plusieurs participants. On a proposé que le Service de la prévention du terrorisme œuvre davantage pour promouvoir la coopération entre les différentes régions.

Table ronde III. Efforts déployés à l'échelle nationale et à l'échelle régionale pour mieux articuler l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies et le respect des obligations découlant des résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1540 (2004) du Conseil de sécurité

50. L'adoption de la Stratégie mondiale est venue renforcer et compléter l'acquis des Nations Unies en matière de lutte contre le terrorisme (résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, conventions et protocoles universels contre le terrorisme) qui avait évolué au cours des années précédentes. Elle garantissait également une large appropriation des mécanismes des Nations Unies existants.

51. Immédiatement après les attentats du 11 septembre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1373 (2001), qui a imposé un ensemble d'obligations liées à la lutte contre le terrorisme à tous les États Membres: notamment incriminer le financement du terrorisme, geler les avoirs des terroristes et empêcher les terroristes de trouver refuge afin de les traduire

en justice. En outre, le Conseil a élargi le champ d'application du régime de sanctions contre Al-Qaida et les Taliban, initialement adopté en vertu de la résolution 1267 (1999). En 2004, le Conseil a également adopté la résolution 1540 qui demande à tous les États de prendre une série de mesures juridiques, réglementaires, administratives et opérationnelles pour empêcher que des armes de destruction massive et leurs vecteurs ne tombent aux mains d'acteurs non étatiques.

52. On a indiqué que cet ensemble complexe d'obligations internationales devait être appliqué au niveau national par les décideurs et les praticiens de la lutte contre le terrorisme sur le terrain, qui sont chargés de formuler et d'exécuter les politiques et mesures nationales. Il est possible que ces agents ne connaissent ou ne saisissent pas bien le rapport entre les différents instruments et l'incidence de ces derniers sur leur travail quotidien. Cette compréhension est essentielle pour renforcer l'appropriation au niveau national en vue de satisfaire aux obligations internationales.

53. Il est donc nécessaire de mieux articuler l'action internationale menée sous les auspices de l'ONU avec l'action nationale conduite par les États Membres.

54. Les participants ont entendu des informations communiquées par les présidents des trois comités du Conseil de sécurité relatifs à la lutte contre le terrorisme (le Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban, le Comité contre le terrorisme et le Comité 1540) et ont évoqué l'importance qu'il y avait à placer l'application des résolutions du Conseil de sécurité dans le contexte global de la Stratégie; le rôle des points focaux nationaux dans la promotion de l'interaction au niveau national avec les organes internationaux compétents, en particulier avec les trois comités; et le rôle des points focaux nationaux en tant que centre d'échange pour favoriser l'interaction entre les États Membres et les divers comités.

55. Les participants ont été informés que le Comité contre le terrorisme faisait actuellement le bilan des progrès accomplis après avoir reçu les premiers commentaires sur les évaluations préliminaires de la mise en œuvre. À ce jour, le comité a approuvé et transmis ces évaluations pour 190 États Membres. Dans le cadre du bilan en cours, le Comité a mis la dernière main à 28 dossiers, ce qui lui a permis de maintenir un dialogue plus soutenu avec les États Membres et de mieux identifier les domaines où l'application de la résolution 1373 (2001) demeure inadéquate. Concrètement, le bilan implique que le Comité donne suite aux recommandations de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, s'agissant notamment de demander un complément d'information concernant des lacunes identifiées ou d'inviter des représentants permanents aux réunions des sous-comités pertinents.

56. On a également observé que la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme effectuait des missions de portée générale et des missions plus ciblées en rapport avec des éléments spécifiques de l'application de la résolution 1373 (2001). Il a été souligné que la coopération entre les trois comités fonctionnait bien, de même que la collaboration entre la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, sous la direction du Comité, et l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme, et le Service de la prévention du terrorisme de l'UNODC. On a insisté sur le rôle essentiel des points focaux dans la coordination de l'interaction entre les États Membres et le Comité, ainsi que dans la suite à donner aux évaluations préliminaires de la mise en œuvre. Certains participants ont noté que répondre au flot continu de demandes d'information reçues des différents comités du Conseil de sécurité constituait une lourde charge.

57. Par ailleurs, les participants ont été informés des travaux du Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban. Il a été noté que la menace posée par Al-Qaida et les Taliban existait toujours, mais qu'elle avait évolué au cours des dernières années. Le Comité avait donc la grande responsabilité de garantir en permanence l'efficacité du régime de sanctions. À cet égard, le Comité avait entrepris, conformément à la résolution 1822 (2008), un examen de tous les noms inscrits sur la liste récapitulative pour s'assurer de l'exactitude des informations et de la fiabilité de la liste. Ce processus d'examen avait déjà donné lieu à des radiations, puisqu'à ce jour quatre individus avaient été supprimés de la liste. L'examen s'appuyait sur des informations reçues de tous les États concernés, leur coopération et soutien actifs se sont donc avérés essentiels. Il a été expliqué que, dans sa résolution 1822 (2008), le Conseil de sécurité avait chargé le Comité de mettre à disposition sur son site Web un résumé des motifs pour lesquels un individu ou une entité étaient inscrits sur la liste. Cela était considéré comme un pas important vers une plus grande transparence des travaux du Comité vis-à-vis des individus ou entités inscrits sur la liste, ainsi que pour aider les États Membres à appliquer les sanctions. À ce jour, 123 résumés avaient été publiés sur ce site Web. Le Comité et le Conseil de sécurité avaient également dû prendre en compte l'effet d'un certain nombre de procès en cours en Europe et ailleurs concernant des questions de procédure régulière, de légalité et de droits de l'homme. Cependant, il était clair qu'il incombait principalement aux États Membres de traiter cette question. Parallèlement, on a indiqué qu'il était essentiel de continuer de combler les lacunes des procédures en vigueur et de les améliorer. Le texte qui fera suite à la résolution 1822 (2008) et que le Conseil de sécurité négociera à la fin de l'année sera l'occasion d'améliorer encore les méthodes de travail du Comité. La mise en place de procédures d'inscription et de radiation justes et claires, propres à combler les lacunes, donnera plus de poids et d'efficacité aux sanctions.

58. S'agissant des travaux du Comité 1540, les participants ont été informés des principaux aspects des obligations qui découlent de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Il a été noté que de nombreux États nécessitaient une assistance technique pour s'acquitter pleinement de ces obligations, du fait notamment de leur grande complexité. Les points focaux nationaux avaient un rôle clef à jouer pour s'assurer que les besoins d'assistance technique soient bien inventoriés. On a signalé que le Comité 1540 pourrait également contribuer à identifier ces besoins.

59. Le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste a informé les participants de son interaction avec les trois comités et noté que des progrès considérables avaient été accomplis au cours des dernières années. Le Comité contre le terrorisme avait progressé dans son approche de la question des droits de l'homme lorsqu'il traitait avec des États Membres, et l'adoption de la résolution 1566 (2004) du Conseil de sécurité était un bon point de départ pour la suite à donner. Le Comité identifiait les meilleures pratiques en matière de droits de l'homme et le Rapporteur avait proposé son aide dans ce domaine. S'agissant du Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban, le Rapporteur spécial a noté que l'adoption de la résolution 1822 (2008) avait été un important pas en avant pour apaiser les tensions concernant la nécessité de "procédures justes et claires". Il a attiré l'attention sur la décision du Comité des droits de l'homme concernant le cas de deux individus inscrits sur la liste récapitulative. Le Comité avait estimé que l'État concerné avait enfreint le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Suite à cette décision, les deux individus avaient été radiés de la liste et cela avait donné le sentiment qu'une sorte d'examen prenait forme. En réponse, un État a indiqué qu'il avait également eu d'importants problèmes concernant des procès

intentés par des individus et entités inscrits sur la liste, du fait notamment que l'on ne disposait que de très peu d'informations sur les motifs de leur inscription sur cette liste. On a aussi dit craindre que la liste des organisations qui fournissaient des services sociaux nuise aux individus qui recevaient cette aide humanitaire. L'Équipe de surveillance avait proposé que ces entités soient autorisées à poursuivre leur activité à condition que l'État s'assure que l'argent n'était pas détourné à des fins terroristes, y compris, par exemple, en changeant la direction de l'organisation. Il a été proposé qu'une nouvelle résolution du Conseil de sécurité [devant être adoptée d'ici à la fin de l'année] traite ces questions.

60. On a rappelé que les États devaient faire en sorte que la société civile soutienne les mesures prises pour lutter contre le terrorisme. Dans certains pays, la population considérait que les initiatives antiterroristes n'étaient importantes que parce qu'elles l'étaient aux yeux des pays du Nord. Il importait donc d'expliquer que le terrorisme concernait et touchait tout le monde. À cet égard, la protection des droits de l'homme et un dialogue actif avec la société civile étaient primordiaux dans le cadre des nouvelles mesures antiterroristes.

61. Les participants ont également souligné que l'application législative des instruments juridiques internationaux et résolutions pertinentes du Conseil de sécurité devait être réévaluée régulièrement pour s'assurer que ces instruments correspondent aux menaces actuelles. Certains ont noté que la pleine application des résolutions était une tâche difficile pour de nombreux États, en particulier les États fragiles et défaillants.

62. Un représentant de la société civile a indiqué que les trois comités pouvaient tirer un meilleur profit de leurs expériences respectives et proposé qu'un fonds d'affectation spéciale de renforcement des capacités soit établi, où tant les organes du Conseil de sécurité, selon qu'il convient, que l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme auraient un rôle à jouer. On a également observé que la transparence pourrait être améliorée si la société civile était autorisée à prendre une part plus active aux travaux des comités du Conseil de sécurité. On a indiqué qu'à cet égard le Comité 1540 avait montré l'exemple.

63. Plusieurs États ont souligné les efforts qu'ils menaient pour appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. On a noté que la résolution 1373 (2001) devrait garantir que toutes les organisations terroristes soient soumises aux mêmes mesures et qu'il n'y ait pas de "discrimination entre les organisations terroristes". Parallèlement, d'autres participants ont insisté sur le fait que la résistance contre l'occupation illégale ne constituait pas du terrorisme. On a signalé que l'absence de définition devrait être comblée par l'adoption d'une convention globale contre le terrorisme.

Séance IV. Utilité de constituer un réseau mondial de points focaux nationaux de lutte contre le terrorisme afin de faciliter les relations entre eux et avec l'ONU

64. Peu d'instances réunissent les points focaux nationaux de lutte contre le terrorisme de diverses régions pour partager des données d'expérience, faire connaître les bonnes pratiques, signaler les difficultés rencontrées et constituer des réseaux d'échanges. L'ONU offre un cadre privilégié à cet égard à l'échelle mondiale du fait de la quasi-universalité de ses membres. L'Atelier a réuni pour la première fois les points focaux et les experts nationaux chargés de coordonner les politiques nationales de lutte contre le terrorisme avec des représentants des entités des Nations Unies et des organisations régionales et internationales.

Les participants ont examiné le fait de savoir si un réseau mondial de points focaux nationaux de lutte contre le terrorisme, placé sous les auspices de l'ONU, pourrait constituer un bon moyen pour ces intervenants de nouer des relations entre eux sur des questions d'intérêt commun se rapportant à la mise en œuvre des mesures prises à l'échelle nationale et internationale en matière de lutte contre le terrorisme. Les participants se sont aussi demandé si le réseau constituerait un espace de concertation valable permettant aux acteurs de la lutte antiterroriste à l'échelle régionale et mondiale d'établir le contact et le dialogue avec les points focaux nationaux dans les capitales des pays, et de faciliter les échanges d'informations et la consultation sur des questions relatives à la mise en œuvre des engagements mondiaux et régionaux dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

65. Les participants se sont interrogés sur l'utilité d'un tel réseau mondial; l'importance qu'il y avait à s'instruire au contact des mécanismes et des réseaux sous-régionaux et régionaux existants, cela afin d'éviter les chevauchements d'efforts; la nécessité de mesures propres à instaurer la confiance, maintenir la souplesse voulue et renforcer les capacités nationales afin de permettre aux États Membres de participer activement à un réseau mondial de ce type, et la nécessité d'approfondir la réflexion sur les fonctions et les modalités de fonctionnement de ce dispositif.

66. Les participants ont noté que l'Organisation des Nations Unies était la clef du succès de la lutte mondiale contre le terrorisme. L'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme avait déjà beaucoup fait pour promouvoir la Stratégie mondiale et l'on prolongerait cette action par de nouveaux efforts en faveur de la mise en œuvre intégrée de l'initiative.

67. Certains pays ont indiqué qu'il était peut-être encore trop tôt pour créer un réseau de points focaux car leurs stratégies, priorités, missions, etc. étaient peu homogènes. Il a été suggéré que, pour que le réseau soit opérant et efficace, les fonctions de ses membres devaient présenter un minimum de similitudes. D'autres orateurs ont dit que, si ce réseau devait être établi, il exigerait beaucoup de soin et qu'il faudrait convenir d'un modèle avant son lancement. Un pays a aussi demandé en quoi consisterait le mandat juridique du réseau et comment il serait officiellement défini.

68. Les participants ont tous souligné que le réseau ne devait pas reproduire les efforts déjà entrepris au niveau régional où une coordination très étendue était souvent déjà en place entre les points focaux. Ces réseaux régionaux seraient souvent plus utiles pour les participants si leurs préoccupations et priorités étaient plus susceptibles de se ressembler. Par ailleurs, le réseau ne devrait pas reproduire les processus officiels de l'ONU ni s'en dissocier.

69. Plusieurs participants ont dit qu'ils n'auraient pas les ressources leur permettant de prendre une part active au réseau et d'y apporter leur contribution. Il faudrait donc voir si une assistance technique pourrait être fournie à l'appui de la participation des États Membres. Il a également été souligné que les membres du réseau devraient être des institutions compétentes et non des particuliers.

70. Les participants ont fait part des expériences acquises par les réseaux régionaux qui s'étaient révélées très utiles à tous les niveaux, qui avaient notamment consisté à établir de bonnes relations entre les acteurs pertinents et à constituer un lieu d'échanges pour le partage d'informations. Un représentant d'une organisation régionale a dit qu'il fallait créer une bonne synergie autour de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale. Cette synergie devrait

faire intervenir des organisations régionales ayant les contacts et l'expérience politiques voulus, un réseau de relations à divers échelons de leurs administrations, et une palette d'experts à disposition. Pour ce qui était des bonnes pratiques, une organisation régionale a dit qu'elle diffusait un bulletin mensuel traitant de problèmes pertinents de lutte contre le terrorisme, avec des numéros spéciaux consacrés à un seul thème comme l'utilisation d'Internet par des terroristes. Une autre organisation régionale a dit qu'elle tenait des réunions stratégiques annuelles au cours desquelles des thématiques particulières étaient abordées. Certaines organisations régionales peuvent servir de "voie de transmission" entre les institutions sous-régionales, régionales et internationales pour mettre en commun normes et bonnes pratiques. Les organisations régionales peuvent aussi établir des cadres de coopération regroupant les experts et les institutions compétents à même de servir de tremplins pour la coopération et la coordination, le renforcement des capacités, et le partage et la diffusion d'informations. Un intervenant a dit que les réseaux régionaux devraient être renforcés si l'on voulait que le réseau mondial soit opérant.

71. Certains ont proposé parmi les marches à suivre possibles que l'on organise des réunions ordinaires de points focaux qui permettraient de faire progresser et adopter les modalités d'un éventuel réseau futur. On a également estimé que les points focaux ne devaient pas être trop ambitieux et se rencontrer peut-être une fois par an avec un ordre du jour très ciblé ne traitant qu'un seul élément de la Stratégie mondiale.

72. Les participants ont noté que le succès même de l'Atelier avait déjà montré l'utilité de créer un réseau et qu'il s'agissait principalement de déterminer la structure qui lui serait donnée. Un intervenant, appuyé par plusieurs autres, a proposé que le réseau futur soit doté de cinq missions: *a)* il diffuserait des connaissances sur la mise en œuvre de la Stratégie mondiale; *b)* il ferait en sorte que la mise en œuvre se rapporte aux quatre piliers de la Stratégie et que n'apparaisse aucun clivage Nord-Sud; *c)* le renforcement des capacités devrait être au centre des activités du réseau; *d)* le réseau pouvait aussi servir à examiner les principales tendances du terrorisme intéressant tous les participants; et *e)* le réseau pouvait être utilisé pour diffuser les enseignements tirés par les participants, des publications qualifiées sur des expériences particulières, etc. D'autres ont fait savoir que le réseau constituerait un point de départ important pour une interaction avec l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme.

73. Des participants ont laissé entendre que le réseau devait être appuyé par un bureau composé de représentants de chaque région et comprendre des antennes régionales le cas échéant. Certains ont estimé qu'il pouvait recevoir l'appui de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme et d'autres ont considéré que l'UNODC pouvait avoir un rôle à jouer. On convenait que l'ONU resterait "le cadre idéal pour la tenue d'ateliers" portant à la fois sur des questions relatives à la lutte contre le terrorisme, la bonne gouvernance, le développement et les ONG. Certains ont dit qu'il faudrait éviter les sentiers battus et expérimenter diverses modalités, par exemple de petits groupes de discussion et d'autres formes de réunions faisant intervenir des experts extérieurs et des représentants de la société civile compétents.

Séance de clôture

74. À la séance de clôture, le Chef du Bureau de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme a souligné l'utilité de l'initiative pour le renforcement de la coordination entre

les gouvernements, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires. Il a indiqué que, pour être efficaces, les efforts de lutte contre le terrorisme devaient être polyvalents. Outre la sécurité et la détection et la répression, des domaines moins traditionnels comme l'éducation, les droits de l'homme, le développement socioéconomique et la participation de la société civile étaient également importants. Le Chef de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme a dit qu'il incombait aux points focaux d'assurer une initiative globale de lutte contre le terrorisme dans leurs pays. Ils devraient promouvoir la participation des ministères nationaux pertinents et assurer les échanges d'informations entre les homologues nationaux et étrangers. Le système des Nations Unies, y compris l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme, devrait également contribuer à une meilleure articulation des efforts nationaux et mondiaux de lutte contre le terrorisme et aider les États Membres à remplir leurs responsabilités fondamentales de mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale.

III. Observations finales

À l'issue de l'Atelier, le Président, S. E. M. Jürg Lindenmann, Coordonnateur de la lutte contre le terrorisme, Vice-Directeur de la Direction du droit international du Ministère des affaires étrangères de la Suisse, a fait les observations finales ci-après au nom des gouvernements partenaires.

Mesdames, Messieurs,

D'emblée, je tiens à vous dire combien nous sommes satisfaits du grand nombre de personnes qui ont assisté à l'Atelier et de l'intérêt exprimé par tous les participants. Cent treize États Membres, 40 organisations et entités régionales et sous-régionales du système des Nations Unies chargées de la lutte contre le terrorisme se sont réunis pour poursuivre notre entreprise commune.

Nous sommes venus assister à cet atelier à Vienne pour traiter l'une des préoccupations que les États Membres ont exprimées lors de l'examen par l'Assemblée générale, en septembre 2008, des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, à savoir la question des moyens de mieux articuler les mesures antiterroristes prises à l'échelle mondiale et à l'échelle nationale.

La nécessité de déterminer ce qui pouvait être fait pour que les entités des Nations Unies et leur action aillent davantage dans le sens des stratégies et mesures antiterroristes adoptées au plan national était également l'une des principales conclusions du "Processus international sur la coopération mondiale en matière de lutte antiterroriste" engagé en 2008 par la Suisse, en coopération avec le Costa Rica, le Japon, la Slovaquie et la Turquie, et avec le concours du Center on Global Counter-Terrorism Cooperation. L'une des recommandations issues du processus tendait à ce que les "coordinateurs et agents de liaison nationaux se rencontrent périodiquement pour discuter de questions concrètes relatives à la Stratégie et réfléchir sur les façons qu'auraient les Nations Unies d'aider les États".

Nous pensons que les débats approfondis menés ces deux derniers jours ont permis de dégager une foule d'idées, de propositions et d'éléments d'information sur les expériences accumulées à l'échelle nationale, régionale et internationale à même de nous aider tous dans cette entreprise. Ces éléments seront recueillis pour mémoire et publiés dans le compte rendu analytique de l'Atelier.

Permettez-moi, dans le cadre de mes observations finales, de rappeler certains des points saillants de la discussion:

À notre première séance dont le thème était "Application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies à l'échelle nationale", les participants ont souligné le rôle des points focaux nationaux de lutte contre le terrorisme concernant la promotion d'une action globale au plan national face au terrorisme. Les points ci-après ont notamment été relevés:

La nécessité d'assurer une coordination effective entre tous les acteurs nationaux pertinents, par la désignation d'un ou plusieurs points focaux ou au moyen d'autres mécanismes de coordination;

L'intérêt qu'il y a, pour les divers acteurs nationaux, à percevoir les menaces de la même façon, et à établir une stratégie nationale et un plan d'action concrets communs pour lutter contre le terrorisme;

L'importance qu'il y a à ne plus dissocier les efforts en faveur de la sécurité, des droits de l'homme et du développement;

L'importance du respect des droits de l'homme pour rendre les mesures de lutte contre le terrorisme plus légitimes et plus efficaces, et la nécessité de traduire les principes théoriques par des mesures concrètes visant des questions particulières liées aux droits de l'homme.

Les participants ont aussi informé l'Atelier des initiatives prises au niveau national pour promouvoir l'application intégrée de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Les participants ont souligné, entre autres choses:

L'intérêt que présentait la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies comme schéma directeur et guide complet assurant une approche globale de la lutte contre le terrorisme au niveau national;

La nécessité d'une mise en œuvre régulière, équilibrée et efficace de la Stratégie et d'une application pratique de ses dispositions sur le terrain;

L'importance qu'il y a à examiner les conditions propices à la propagation du terrorisme, s'agissant notamment de faire face à des conflits violents, de veiller au respect des droits de l'homme et de la démocratie, d'assurer le développement durable et de pourvoir à l'éducation, de prévenir la radicalisation au moyen de la réinsertion sociale et d'empêcher l'utilisation d'Internet à des fins terroristes.

L'importance qu'il y a à placer la prévention du terrorisme dans un plus large contexte en examinant les liens possibles entre terrorisme, criminalité organisée, trafic de drogues, blanchiment d'argent et corruption;

L'importance de la participation de toutes les parties prenantes à l'échelle nationale, qu'il s'agisse des organismes publics des domaines traditionnels et non traditionnels ou des organisations non gouvernementales, des groupes religieux, du secteur privé, des médias, des universités et de la société dans son ensemble; et du maintien d'une coopération et d'une coordination entre ces diverses parties prenantes (par exemple, services du renseignement et institutions financières, services du renseignement et secteur des transports);

Le rôle fondamental dévolu à l'ONU et la nécessité d'une institutionnalisation de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme afin d'assurer une mise en œuvre effective et intégrée par le biais de la coordination des contributions des divers acteurs des Nations Unies, notamment de l'initiative I-ACT (assistance intégrée aux fins de la lutte contre le terrorisme).

À la deuxième séance sur l'aide au renforcement des capacités et la coopération juridique internationale, les participants ont examiné comment les pays qui en bénéficiaient percevaient l'actuelle aide au renforcement des capacités et si celle-ci répondait à leurs besoins et ont également examiné le point de vue des donateurs. Les participants ont notamment souligné:

La nécessité d'étendre l'aide au renforcement des capacités à chacun des quatre piliers de la Stratégie pour assurer une approche globale de la lutte contre le terrorisme, d'impliquer toutes les parties prenantes voulues, y compris la société civile, et de fournir des conseils d'experts et du matériel afin de permettre aux pays de mener cette lutte;

La nécessité de répondre aux besoins des pays bénéficiaires afin qu'ils puissent prendre en main l'action entreprise en toute transparence, tout en s'efforçant d'instaurer un climat de confiance, en reconnaissant notamment que les intérêts nationaux constituent un facteur clef pour le donateur comme pour le bénéficiaire;

La nécessité d'assurer la complémentarité entre l'assistance bilatérale, régionale et multilatérale et d'optimiser les avantages comparatifs de la fourniture d'assistance multilatérale, en particulier dans les cas où l'assistance bilatérale ne suffit pas ou lorsqu'un "cadre" multilatéral est utile;

La nécessité de recourir à la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, en particulier par le biais des visites qu'elle mène au nom du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité, comme intermédiaire pour l'assistance technique, qui identifie les besoins en assistance technique, et relie les pays bénéficiaires et les prestataires d'assistance pertinents, qu'ils soient bilatéraux et multilatéraux.

La nécessité d'étudier de nouvelles synergies entre l'aide au développement et l'aide à la lutte contre le terrorisme, et d'améliorer la coopération et la coordination entre prestataires d'assistance multilatérale dans les zones "liées" au terrorisme et dans les domaines d'intervention "pertinents".

Les participants ont aussi mis l'accent sur l'application des 16 Conventions et Protocoles universels contre le terrorisme et examiné les conséquences en matière de coopération juridique internationale et de protection des droits de l'homme. Les points ci-après ont notamment été relevés:

L'importance qu'il y a à faire intervenir une justice pénale respectueuse de l'état de droit dans la lutte contre le terrorisme et à faire respecter les normes relatives aux droits de l'homme comme condition essentielle d'une action réussie contre le terrorisme;

La nécessité de poursuivre les travaux pour obtenir la ratification universelle et l'application intégrale des conventions internationales et des protocoles relatifs au terrorisme;

La nécessité de répondre aux demandes croissantes d'assistance adaptée dans le domaine du renforcement des capacités pour aider les États Membres à appliquer pleinement les instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme, et le rôle important que joue l'UNODC, en particulier son Service de la prévention du terrorisme à cet égard;

L'intérêt qu'il y a à établir un lien entre les efforts nationaux et les efforts régionaux et à promouvoir un échange de meilleures pratiques entre les praticiens de la justice pénale de diverses régions et de divers systèmes juridiques;

La possibilité de mettre en place un réseau mondial des points focaux nationaux de lutte contre le terrorisme dans le cadre duquel seraient définies les politiques nationales en la matière, en particulier les besoins et la fourniture de l'assistance dans le domaine du renforcement des capacités nationales de lutte contre le terrorisme.

À la troisième séance, les participants ont examiné les efforts déployés à l'échelle nationale et à l'échelle régionale pour mieux articuler l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies et le respect des obligations découlant des résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1540 (2004). Les observations qui méritent d'être retenues étaient notamment les suivantes:

L'importance qu'il y a à situer la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité dans le contexte plus large offert par la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies;

L'intérêt présenté par des points focaux nationaux à même d'améliorer l'interaction avec les organismes internationaux pertinents, en particulier les trois organes du Conseil de sécurité chargés de la lutte contre le terrorisme, et d'une multiplication des possibilités d'interaction;

Le rôle des points focaux nationaux en tant que centres d'échanges permettant de fournir des renseignements sur les mesures nationales de lutte contre le terrorisme, de coordonner l'établissement de comptes rendus aux comités respectifs, de faciliter des visites sur le terrain et de hiérarchiser les besoins d'assistance technique.

À la dernière séance, nous avons examiné l'utilité de constituer un réseau mondial des points de contact nationaux pour la lutte antiterroriste afin de faciliter les relations entre eux et avec l'ONU. Les participants ont souligné, entre autres choses:

L'utilité d'un réseau mondial de points de contact nationaux de lutte contre le terrorisme en tant que lieu informel d'échanges interrégionaux d'expériences nationales, régionales et internationales et de bonnes pratiques antiterroristes;

L'importance qu'il y a à s'instruire au contact des mécanismes et des réseaux sous-régionaux et régionaux existants, cela afin d'éviter les chevauchements d'efforts et à porter la complémentarité au plus haut niveau possible;

La nécessité de mesures propres à instaurer la confiance, maintenir la souplesse voulue et renforcer les capacités nationales afin de permettre aux États Membres de participer activement à un réseau mondial de ce type;

La nécessité d'approfondir la réflexion sur les fonctions et les modalités de fonctionnement de ce dispositif.

Mesdames et Messieurs,

En conclusion, permettez-moi de réaffirmer notre mission commune, avec autant de force que cela l'avait été fait ici même, il y a deux ans, à l'occasion de la tenue à Vienne, en 2007, du colloque sur le thème "Faire progresser la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies":

Le succès général des efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme en vue de la pleine application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies dépend de nous, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous devrions continuer de travailler en faveur d'actions concrètes et de résultats quantifiables, avec l'appui

de l'ONU, en particulier de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme et de ses entités membres, ainsi que d'autres organisations internationales et régionales, de la société civile et du secteur privé. Nous ne devons en aucun cas échouer dans cette entreprise. Nous devons anticiper, nous montrer déterminés et soucieux de persévérer, afin de lutter contre la menace commune et mondiale du terrorisme. Nous le devons aux populations pour lesquelles nous travaillons.

IV. Liste des participants

Les États Membres ci-après étaient représentés à l'Atelier: Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée-Bissau, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Liban, Liechtenstein, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Togo, Turquie, Ukraine, Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

L'entité ci-après a été représentée par des observateurs à la réunion: Palestine.

Les organes ci-après du Conseil de sécurité ont envoyé des représentants: Comités créés par la résolution 1267, la résolution 1373 et la résolution 1540.

Les organismes ci-après du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ont envoyé des représentants: Équipe de surveillance concernant Al-Qaida et les Taliban, Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme, Département des affaires politiques (DAP), Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540, Bureau des affaires de désarmement, Bureau des affaires juridiques (BAJ), Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), Département de l'information (DI), Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Rapporteur spécial de l'ONU sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste.

Les organisations ci-après du système des Nations Unies ont envoyé des représentants: Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), Fonds monétaire international et Banque mondiale.

Les organisations intergouvernementales, régionales et sous-régionales ci-après ont envoyé des représentants: Centre africain d'études et de recherches contre le terrorisme (CAERT), Communauté d'États indépendants (CEI), Secrétariat du Commonwealth, Conseil de l'Europe, Conseil de l'Union européenne, Eurojust, Commission européenne, Programme de renforcement des capacités contre le terrorisme (ICPAT) de l'IGAD, Commission de

l'océan Indien, Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation des États américains (OEA), Organisation pour la démocratie et le développement économique (GUAM), Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe/Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (OSCE/BIDDH), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Les organisations non gouvernementales ci-après ont envoyé un représentant: Center on Global Counter-Terrorism Cooperation (CGCC) et Institut pour une synthèse planétaire.

Annexe I. Programme de travail

L'Atelier comprend quatre séances thématiques. Chacune débute par des observations liminaires du président, suivies de brefs exposés (de 5 à 7 minutes au maximum) présentés par plusieurs experts retenus par les organisateurs de l'Atelier au regard de leurs compétences, de leur expérience et de leurs possibilités d'enrichir les débats. Suivant le caractère informel de l'Atelier, les experts s'expriment à titre personnel. À la suite de ces exposés liminaires, les participants sont invités à prendre la parole sur le thème de la séance. Ces interventions devraient être concises et strictement limitées à 5 minutes, afin de favoriser l'interaction au sein de l'Atelier. Les participants sont vivement encouragés à se concentrer sur des problèmes précis et à rechercher des solutions concrètes, en ayant à l'esprit le rôle que pourraient jouer les points focaux nationaux de lutte contre le terrorisme ou un représentant du pays qui supervise la mise en œuvre des mandats de lutte contre le terrorisme de l'ONU à l'échelle nationale ainsi que d'autres activités menées dans ce domaine, et qui est au fait des politiques nationales de lutte contre le terrorisme au regard de l'ONU et d'autres organes multilatéraux.

Lundi 12 octobre 2009

10.00 – 10.30 *Séance d'ouverture:*

Autriche au nom des gouvernements partenaires:

S. E. M^{me} Elisabeth Tichy-Fisslberger, Directrice générale des affaires juridiques et consulaires, Ministère des affaires européennes et internationales

UNODC:

M. Antonio Maria Costa, Directeur exécutif

Message du Secrétaire général de l'ONU:

Lu par M. Jean-Paul Laborde, Chef du Bureau de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme

10.30 – 13.00 ***Table ronde I: Application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies à l'échelle nationale***

Présidence: Autriche

S. E. M. Helmut Böck, Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne

Table ronde I a): Rôle des points focaux nationaux de lutte contre le terrorisme concernant la promotion d'une action globale au plan national face au terrorisme

Expériences nationales:

M. Jørgen Gammelgaard, Conseiller principal, Centre pour la sécurité mondiale, Ministère des affaires étrangères, Danemark

M. Aris Munandar, Directeur adjoint chargé de la lutte contre le terrorisme, Ministère des affaires étrangères, Indonésie

M. Rodrigo Toledo, Chef du Département de lutte contre le terrorisme, Ministère des affaires étrangères, Chili

Interventions des participants

Table ronde I b): Application intégrée de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies

Expériences nationales:

M^{me} Ifeyinwa Angela Nworgu, Ministre, Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies, New York, et Membre du Point focal national de lutte contre le terrorisme, Nigéria

M. Abdulrahman Al-Hadlaq, Conseiller auprès du Ministre de l'intérieur pour les affaires de sécurité, Chef du Département de lutte contre la radicalisation, Arabie saoudite

M. Eugen Wollfarth, Chef de la Section de lutte contre le terrorisme, Ministère des affaires étrangères, Allemagne

M. Inan Ozyildiz, Directeur général adjoint, Direction générale des affaires de sécurité, Ministère des affaires étrangères, Turquie

Perspective régionale:

M. Gilles de Kerchove, Coordonnateur de la lutte contre le terrorisme du Conseil de l'Union européenne

Interventions des participants

13.00 – 15.00 Pause déjeuner

15.00 – 18.00 **Table ronde II: Aide au renforcement des capacités et coopération juridique internationale**

Présidence: Égypte

M. Ashraf Mohsen, Ministre des affaires étrangères assistant adjoint, Président du Groupe d'experts de la lutte contre le terrorisme de la Ligue des États arabes

Table ronde II a): Comment les pays qui en bénéficient perçoivent-ils l'actuelle aide au renforcement des capacités? Répond-elle à leurs besoins? Quel est le point de vue des donateurs?

Expériences nationales:

M. Ahmad Farooq, Directeur, ONU-I, Ministère des affaires étrangères, Pakistan

S. E. M. Boubacar Gouro Diall, Directeur des affaires juridiques, Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, Mali

M^{me} Gail Robertson, Coordonnatrice adjointe par intérim chargée de la sécurité du territoire et des affaires transrégionales, Département d'État, États-Unis

M. Katsuro Nagai, Directeur de la Division de la coopération internationale en matière de lutte antiterroriste, Bureau de la politique étrangère, Ministère des affaires étrangères, Japon

Perspective de l'ONU:

M. Mike Smith, Directeur exécutif, Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

Interventions des participants

Table ronde II b): Application des 16 Conventions et Protocoles universels contre le terrorisme: conséquences en matière de coopération juridique internationale et de droits de l'homme

Expériences nationales:

M. Ricardo Blancaflor, Sous-Secrétaire, Ministère de la justice, Philippines

M^{me} Liliana López Ortiz, Directrice chargée de la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme et de sécurité humaine, Ministère des affaires étrangères, Mexique

M. Laurent Panza, Point focal national de lutte contre le terrorisme, Conseil national de la sécurité, République démocratique du Congo

Perspective de l'ONU:

M^{me} Cecilia Ruthström-Ruin, Chef du Service de la prévention du terrorisme, UNODC

Interventions des participants

19.00 Réception

Mardi 13 octobre 2009

10.30 – 13.00 ***Table ronde III: Efforts déployés à l'échelle nationale et à l'échelle régionale pour mieux articuler l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies et le respect des obligations découlant des résolutions 1267, 1373 et 1540 du Conseil de sécurité***

Présidence: Norvège

M. Carl Salicath, Conseiller principal, Ministère des affaires étrangères

Expériences nationales:

Général de brigade David Mwangangi, Directeur, Centre national de lutte contre le terrorisme, Kenya

M. Milan Cigánik, Directeur, Département des défis mondiaux, Ministère des affaires étrangères, Slovaquie

M. Muhammad Ali Sorcar, Directeur général de la Section des Amériques, du Pacifique et de la lutte contre le terrorisme, Ministère des affaires étrangères, Bangladesh

*Interventions des participants**Interventions des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité de l'ONU:*

S. E. M. Ranko Vilović (Croatie), Président du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité de l'ONU

S. E. M. Thomas Mayr-Harting (Autriche), Président du Comité du Conseil de sécurité mis en place conformément à la résolution 1267

S. E. M. Jorge Urbina (Costa Rica), Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540

13.00 – 15.00 Pause déjeuner

15.00 – 17.00 ***Séance IV — Débat: Utilité de constituer un réseau mondial de points focaux nationaux de lutte contre le terrorisme afin de faciliter les relations entre eux et avec l'ONU***

Présidence: Suisse

S. E. M. Jürg Lindenmann, Coordonnateur de la lutte contre le terrorisme, Vice-Directeur de la Direction du droit international, Ministère des affaires étrangères

Perspective des États Membres:

M. Vladimir Salov, Directeur adjoint du Département des nouveaux défis et menaces, Ministère des affaires étrangères, Fédération de Russie

M. Xolisa Mabhongo, Directeur principal, Département des relations internationales et de la coopération, Ministère des affaires étrangères, Afrique du Sud

Perspective régionale:

M. Gonzalo Gallegos, Secrétaire, Comité interaméricain contre le terrorisme, Organisation des États américains

La perspective du Centre d'étude et de recherche sur le terrorisme de l'Union africaine a été présentée par M. Badara Aly Bassante (Côte d'Ivoire)

Interventions des participants

17.00 – 17.30 Pause

17.30 – 18.00 ***Séance de clôture: La voie à suivre***

Articulation des mesures antiterroristes prises à l'échelle nationale et à l'échelle mondiale: la perspective du système des Nations Unies

M. Jean-Paul Laborde, Chef du Bureau de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme

Observations finales

Au nom des gouvernements partenaires: Suisse

Annexe II. Liste des participants

I. États Membres

Afghanistan	Zaidullah ZAID, Fonctionnaire du Ministère des affaires étrangères Mohammad Yama AINI, Deuxième Secrétaire, Représentant suppléant, Mission permanente de la République islamique d'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
Afrique du Sud	Xolisa MABHONGO, Directeur en chef, Questions politiques intéressant l'ONU, Département des relations internationales et de la coopération Matlhaba Andrew MOGADINGWANE, Premier Secrétaire, Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
Albanie	Altin HOXHA, Membre du Service de lutte contre le terrorisme, police d'État Lazam SPAHIU Artan CANAJ, Chef de Mission adjoint, Ministre Conseiller
Algérie	Abdelaziz TABBI ANNENI, Chargé d'affaires, Bureau du Président Mansour CHELLOUF, Conseiller, Ministère des affaires étrangères Zohra ZERARA, Premier Secrétaire, Mission permanente de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
Allemagne	Eugen WOLLFARTH, Chef de la Section de lutte contre le terrorisme, Ministère des affaires étrangères
Andorre	Maria UBACH, Chargé d'affaires, Mission permanente d'Andorre auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne Marta SALVAT, Envoyé spécial pour les problèmes de politique générale et de sécurité, Mission permanente d'Andorre auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
Arabie saoudite	Abdulrahman AL-HADLAQ, Conseiller auprès du Ministre de l'intérieur pour les affaires de sécurité, Chef du Département de lutte contre la radicalisation Saleh Abdullah AL-GHAMDI, Conseiller, Ministère de l'intérieur

	Khalid Mohammed AL-WAFI, Deuxième Secrétaire, Mission permanente du Royaume d'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York
Argentine	Eugenio María CURIA, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne Ariel W. GONZÁLEZ, Conseiller, Mission permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
Australie	Angela MACDONALD, Conseiller, Ambassade d'Australie, Mission permanente auprès des Communautés européennes, Bruxelles
Autriche	Helmut BÖCK, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne, Ministère des affaires européennes et internationales Elisabeth TICHY-FISSELBERGER, Ambassadeur, Directrice générale pour les affaires juridiques et consulaires, Ministère des Affaires européennes et internationales Johann BRIEGER, Chef de la Division du Département de la justice et de l'intérieur, Ministère des affaires européennes et internationales Josef TISCHHART, Chef du Département de la lutte contre le terrorisme de l'Agence fédérale pour la protection de l'État et de lutte contre le terrorisme, Ministère fédéral de l'intérieur
Azerbaïdjan	Ramiz TAGHIYEV, Conseiller général auprès du Ministre de la sécurité nationale Idzat FATULLAYEV, Chef de Département, Ministère de la sécurité nationale Yalchin RAFIYEV, Attaché pour la lutte contre le terrorisme, Ministère des affaires étrangères, Département des affaires de sécurité
Bahreïn	Adel bin Khalifa AL FADHEL, Général de brigade Hamad FARAJ, Capitaine
Bangladesh	Muhammad Ali SORCAR, Directeur général, Section des Amériques, du Pacifique et de la lutte contre le terrorisme, Ministère des affaires étrangères
Bélarus	Andrei KARPEKIN, Inspecteur principal, Comité de la sécurité de l'État Vadim PISAREVICH, Conseiller, Mission permanente du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne

Belgique	Thomas BAEKELANDT, Ambassadeur, Coordonnateur de la lutte contre le terrorisme, Ministère des affaires étrangères Luc VERHEYDEN, Directeur adjoint, Analyse des menaces, Ministère de la justice
Bolivie (État plurinational de)	Ricardo Javier MARTINEZ COVARRUBIAS, Ministre Conseiller, Mission permanente de l'État plurinational de Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne Julio Lázaro MOLLINEDO CLAROS, Deuxième Secrétaire, Mission permanente de l'État plurinational de Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
Brésil	Virgínia TONIATTI, Ministre, Groupe de la coordination de la lutte contre la criminalité transnationale, Ministère des relations extérieures Raphael MANDARINO, Directeur, Département de l'information et de la communication, Bureau de la sécurité Pery MACHADO, Conseiller, Mission permanente du Brésil auprès des organisations internationales à Vienne
Bulgarie	Venelin DIMITROV, Chef du Centre de coordination nationale de la lutte contre le terrorisme Plamena DIMITROVA, Expert en chef, Centre de coordination nationale de la lutte contre le terrorisme
Burkina Faso	Der KOGDA, Directeur général des relations multilatérales, Ministère des affaires étrangères et de la coopération régionale
Burundi	Gervais NDIRAKOBUCA, Directeur général adjoint, Point focal de la police nationale et de la lutte contre le terrorisme
Canada	David NELSON, Premier Secrétaire, Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
Cap-Vert	Natal Eugénio Silva Bans DE PORTELA E PRADO, Directeur national adjoint, Police judiciaire
Chili	Milenko SKOKNIC, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne Rodrigo TOLEDO, Chef du Département de la lutte contre le terrorisme du Ministère des affaires étrangères Mila FRANCISCO, Représentant permanent suppléant, Mission permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
Chine	Shen QINMIN, Troisième Secrétaire, Mission permanente de la République populaire de Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Chypre	Meropi CHRISTOFI, Deuxième Secrétaire, Ministère des affaires étrangères, Mission permanente de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
Colombie	Rosso Jose SERRANO CADENA, Ambassadeur, Ambassade de la Colombie, Mission permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
Comores	Mohamed EL-MAROUF, Conseiller spécial, Mission permanente de l'Union des Comores auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York
Costa Rica	Ana Teresa DENGO BENAVIDES, Ambassadeur et Représentant permanent, Mission permanente du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne Carol Viviana ARCE ECHEVERRÍA, Conseiller et Représentant permanent suppléant, Ambassade et Mission permanente du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
Côte d'Ivoire	Koffi Evariste YAPI, Ambassadeur, Mission permanente de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne Badara Aly BASSANTÉ, Chef d'unité de la Gendarmerie nationale
Croatie	Vesna VUKOVIĆ, Chef du Département pour l'Organisation des Nations Unies, Ministère des affaires étrangères Tihomir LULIĆ, Chef de la Section du Conseil de sécurité, Département pour l'Organisation des Nations Unies, Ministère des affaires étrangères
Danemark	Jørgen GAMMELGAARD, Conseiller principal, Centre pour la sécurité mondiale, Ministère des affaires étrangères
Égypte	Ashraf MOHSEN, Vice-Ministre adjoint des affaires étrangères, Ministère des affaires étrangères, Président du Groupe d'experts de la lutte contre le terrorisme de la Ligue des États arabes
El Salvador	Vanessa INTERIANO, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne Julia VILLATORO, Ministre Conseiller, Mission permanente d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
Émirats arabes unis	Salim Mohammed ALMAZROUI, Général de division, Chef du Département des opérations, Ministère de l'intérieur Manash Saeed AL HAMELI, Général de brigade, Ministère de l'intérieur

	Youssef Khalifah ALFAKAI, Lieutenant-Colonel, Ministère de l'intérieur
	Abdullah ALNEAMI, Ministère de l'intérieur
Équateur	Rafael PARREÑO, Procureur général de l'État
	Johny ICAZA, Consultant, Service du renseignement financier
	Andrés Erick DE VACAS TRAVEZ, Consultant, Ministère de la défense
	María Elena MOREIRA, Premier Secrétaire, Mission permanente de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
Espagne	José Luis ROSELLÓ SERRA, Ambassadeur et Représentant permanent, Mission permanente de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
	José Antonio SABADELL CARNICERO, Conseiller, Ministère des affaires étrangères et de la coopération
	Ignacio BAYLINA RUIZ, Conseiller, Mission permanente de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
Estonie	Veikko KALA, Troisième Secrétaire, Mission permanente de la République d'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
États-Unis d'Amérique	Gail ROBERTSON, Coordonnateur adjoint par intérim de la sécurité intérieure et des affaires transrégionales, Département d'État
	Carol FULLER, Chargé d'affaires, Département d'État
	Stefanie AMADEO, Conseiller chargé des relations avec l'Organisation des Nations Unies, Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
	Edward CORRIGAN, Deuxième Secrétaire, Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
Fédération de Russie	Vladimir P. SALOV, Directeur adjoint du Département des nouveaux défis et menaces, Ministère des affaires étrangères
Finlande	Riina-Riikka HEIKKA, Premier Secrétaire, Service juridique, Ministère des affaires étrangères
France	Virginie BRELURUT, Chef, Bureau de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, Ministère de la justice
	Caroline MONVOISIN, Expert national, Ministère des affaires étrangères

Géorgie	David TABUTSADZE, Directeur, Centre de lutte contre le terrorisme du Ministère des affaires intérieures Zurab MAISURADZE, Directeur adjoint, Centre de lutte contre le terrorisme du Ministère des affaires intérieures
Ghana	Philomina SACKAR, Chef du Service du développement matériel, Organe de contrôle des stupéfiants Francis KWESI ESHUN
Grèce	Dimitros PAPANDREOU, Conseiller politique pour les questions de sécurité internationale, Ministère des affaires étrangères
Guatemala	Carla Maria RODRIGUEZ MANCIA, Ambassadeur et Représentant permanent, Mission permanente du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne Sylvia WOHLERS DE MEIE, Conseiller et Premier Secrétaire, Mission permanente du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne Sandra NORIEGA URIZAR, Ministre Conseiller, Mission permanente du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
Guinée-Bissau	Ould Hamed HAMED, Chef du Bureau du Commissaire général, Forces de maintien de l'ordre public RAC
Hongrie	Györgyi Martin ZANATHY, Coordonnateur du terrorisme national, Ministère des affaires étrangères
Inde	Ashok PRASAD, Codirecteur, Ministère de l'intérieur Soumendu BAGCHI, Directeur pour la lutte contre le terrorisme, Ministère des affaires extérieures Abhijit HALDER, Conseiller, Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
Indonésie (République d')	Aris MUNANDAR, Directeur adjoint pour la lutte contre le terrorisme, Direction de la sécurité internationale et du désarmement, Ministère des affaires étrangères Abdul GAFUR, Ministère des affaires étrangères Lalu Muhamad IQBAL, Premier Secrétaire, Mission permanente de la République d'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne Gardina KARTASASMITA, Troisième Secrétaire, Mission permanente de la République d'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
Iran (République islamique d')	Davoud MIRMOHAMMADI, Directeur, Département de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, Ministère de l'intérieur

	Mohammad Hossein GHANIEI, Premier Secrétaire et Représentant permanent suppléant, Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Vienne
Iraq	Muhammad GHAZI MATSHAR, Général de brigade, Ministère de l'intérieur
Irlande	Niamh NEYLON, Conseiller du Représentant permanent, Mission permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
Israël	Shai COHEN, Directeur, Département de la sécurité régionale, Ministère des affaires étrangères de l'État d'Israël Luka PETEK, Spécialiste des questions politiques, Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
Jamahiriya arabe libyenne	Khalid Emhimed ALSUKI, Organisations internationales, Comité populaire général pour les relations étrangères et la coopération internationale Moftah Mohamed ABUSETTA, Département des relations internationales, Conseil de sécurité national
Japon	Katsuro NAGAI, Directeur, Division de la coopération en matière de lutte contre le terrorisme, Bureau de la politique étrangère, Ministère des affaires étrangères Katsutoshi ISHIKAWA, Premier Secrétaire et Représentant suppléant, Mission permanente du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
Jordanie	Mutaz MASADEH, Représentant permanent suppléant, Attaché diplomatique, Mission permanente du Royaume hachémite de Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
Kazakhstan	Murat SMAGULOV, Ministre Conseiller, Mission permanente de la République du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne Erlan BEGEZHANOV, Premier Secrétaire, Mission permanente de la République du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
Kenya	David MWANGANGI, Directeur, Bureau du Président, Centre national de lutte contre le terrorisme, Ministère d'État de la défense Lilian OKUMU-OBUNO, Conseiller d'État principal, Bureau du Procureur
Koweït	Ayman ALSHATTI, Capitaine, Ministère de l'intérieur, Services de lutte contre le terrorisme

Liban	<p>Ishaya EL-KHOURY, Ambassadeur, Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne</p> <p>Jeanne MRAD, Premier Secrétaire, Représentant permanent suppléant du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne</p>
Liechtenstein	<p>René BRÜLHART, Chef du Service de l'intelligence financière</p> <p>Isabel FROMMELT, Fonctionnaire du Ministère des affaires étrangères</p>
Madagascar	<p>Marie Noëline RALAIVELO, Directeur, Administration judiciaire, Ministère de la justice</p> <p>Lucien RAKOTONIAINA, Directeur, Droits de l'homme et relations internationales, Ministère de la justice</p>
Malaisie	<p>Zailani HASHIM, Chef du Service de la politique générale et de la stratégie en matière de sécurité, Ministère de l'intérieur</p> <p>Hamizan HASHIM, Premier Secrétaire, Mission permanente de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne</p>
Mali	<p>Boubacar Gouro DIALL, Directeur-Ambassadeur des affaires juridiques, Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale</p>
Maroc (Royaume du)	<p>El Hassan AL OUFY, Procureur général, Ministère de la justice</p> <p>Abderraham FYAD, Ministre Conseiller, Mission permanente du Royaume du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne</p>
Maurice	<p>Patrice Eugene CURE, Ambassadeur, Direction politique multilatérale, Ministère des affaires étrangères</p>
Mexique	<p>Liliana LÓPEZ ORTIZ, Directeur, Coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme et de sécurité humaine, Ministère des affaires étrangères</p> <p>Mario CHAPARRO ALTAMIRANO, Analyste, Coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme et de sécurité humaine, Ministère des affaires étrangères</p>
Mongolie	<p>Dashdorj MURUN, Chef de l'Office mongol de l'immigration, Membre du Conseil mongol de coordination de la lutte contre le terrorisme</p> <p>Dashdorj GANBOLD, Fonctionnaire du Conseil mongol de coordination de la lutte contre le terrorisme</p> <p>Manlajav JAMBALSUREN, Fonctionnaire du Conseil mongol de coordination de la lutte contre le terrorisme</p>

	Damdinpurev GANBAT, Fonctionnaire du Conseil mongol de coordination de la lutte contre le terrorisme
Mozambique	Paulo ASSUBUJI, Chef des affaires juridiques, Ministère de la justice José Roberto CUMBANE, Conseiller, Ministère de la justice
Myanmar	Moe KYAW AUNG, Directeur adjoint, Division des organisations internationales, Département des organisations internationales et de l'économie, Ministère des affaires étrangères
Namibie	Coniah Christy BRITZ, Inspecteur en chef, Ministère de la sûreté et de la sécurité
Nicaragua	Isolda FRIXIONE MIRANDA, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
Nigéria	Ifeyinwa Angela NWORKU, Membre du Point focal national de lutte contre le terrorisme, Ministre, Mission permanente du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York Kenjika Linus EKEDEDE, Ministre, Mission permanente du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
Norvège	Carl SALICATH, Conseiller principal, Ministère des affaires étrangères Erik FRIMANNSLUND BREDE, Premier Secrétaire, Mission permanente de la Norvège auprès des organisations internationales à Vienne
Nouvelle-Zélande	Hamish COOPER, Directeur de la Division de la sécurité internationale et du désarmement
Oman	Ibrahim Salem AL-SIYABI, Colonel, Division de la communication et de la coordination, Bureau royal Suleiman Mesalem AL-ISMAILI, Lieutenant-Colonel, Département de la sécurité intérieure Abdullah Salih AL-GHILANI, Lieutenant-Colonel, Police royale d'Oman, Ministère de la justice
Ouganda	Wanyina FRANCIS, Point focal (ICPAT), Bureau du Président
Pakistan	Khurshid ANWAR, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente de la République islamique du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne Ahmad FAROOQ, Directeur (ONU-I), Ministère des affaires étrangères Syed Asif AKHTAR, Chef de cabinet/Directeur, Relations internationales

	Asif Hussain MEMON, Premier Secrétaire, Mission permanente de la République islamique du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
Panama	<p>Luis Enrique MARTÍNEZ-CRUZ, Représentant permanent suppléant, Mission permanente du Panama auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Vienne</p> <p>Déborah SIRAZE, Troisième Secrétaire, Mission permanente du Panama auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Vienne</p>
Paraguay	<p>Juan Alfredo BUFFA RAMIREZ, Directeur général, Gestion générale des affaires spéciales, Ministère des affaires étrangères</p> <p>Marcela AFAARA, Représentant suppléant, Mission permanente du Paraguay auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne</p>
Pays-Bas	Frank VAN BEUNINGEN, Chef de la Division de la lutte contre le terrorisme et Conseiller pour la sécurité nationale, Ministère des affaires étrangères
Pérou	<p>Antonio García REVILLA, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies et des organisations internationales à Vienne</p> <p>Victor Lucas TICONA POSTIGO, Président du Tribunal civil, Cour suprême de justice</p> <p>Rómulo ACURIO, Ministre, Conseiller, Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies et des organisations internationales à Vienne</p> <p>Carlos GARCÍA, Troisième Secrétaire, Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies et des organisations internationales à Vienne</p>
Philippines	<p>Ricardo Alejandro BLANCAFLOR, Sous-Secrétaire, Ministère de la justice</p> <p>Jerome INCIONG, Secrétaire adjoint, Bureau du Secrétaire exécutif</p> <p>Pedro R. CABUAY, Directeur général des Services du renseignement, Chef du Secrétariat du Conseil de la lutte contre le terrorisme</p> <p>Maria Elena ALGABRE, Premier Secrétaire et Représentant suppléant, Mission permanente des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne</p>
Pologne	Dominika KROIS, Conseiller, Mission permanente de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne

Portugal	<p>Joaquim CAIMOTO DUARTE, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies et des organisations internationales à Vienne</p> <p>Luis NEVES, Directeur, Service national de lutte contre le terrorisme, Police judiciaire, Ministère de la justice</p> <p>Cláudia MADURO REDINHA, Département des relations internationales, Ministère de la justice</p> <p>Maria JOÃO COELHO, Point focal national pour les questions relatives à la lutte contre le terrorisme, Service du renseignement lié à la sécurité</p> <p>Jorge CRUZ, Premier Secrétaire, Représentant permanent suppléant, Mission permanente du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies et des organisations internationales à Vienne</p>
Qatar	<p>Ghanim AL-KHALIFA ALKUBAYSI, Colonel, Ministère de l'intérieur, Membre du Comité national de la lutte contre le terrorisme</p> <p>Nasser Youssef ALMAL, Lieutenant-Colonel, Membre et Rapporteur du Comité national de la lutte contre le terrorisme</p> <p>Khalil Ibrahim AL MOHANNADI, Lieutenant-Colonel, Membre du Comité national de la lutte contre le terrorisme et Directeur des affaires juridiques, Département des forces de sécurité intérieure</p>
République arabe syrienne	<p>Hishman TINAWI, Général, Chef de section, Police criminelle arabe et internationale, Ministère de l'intérieur</p> <p>Bashar SAFIEY, Premier Secrétaire, Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne</p>
République centrafricaine	<p>Yves Valentin GBEYORO, Directeur général adjoint de la police</p>
République démocratique du Congo	<p>Laurent PANZA ELUMBA, Point focal national de la lutte contre le terrorisme, Conseil national de la sécurité</p>
République démocratique populaire lao	<p>Viengsavanh SIPRASEUTH, Directeur, Division des affaires politiques et de sécurité de l'ONU, Département des organisations internationales, Ministère des affaires étrangères</p> <p>Silprany VILOUN, Directeur général des relations étrangères, Bureau du Cabinet, Ministère de la sécurité publique</p>
République dominicaine	<p>Ramón QUIÑONES, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne</p>

	Wendy OLIVERO, Ministre Conseiller, Représentant permanent suppléant, Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
République populaire démocratique de Corée	Chang Bom HONG, Premier Secrétaire, Mission permanente de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne Il Chul RI, Conseiller, Mission permanente de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
République tchèque	Vladimir RUML, Ambassadeur itinérant, Ministère des affaires étrangères Stepan MAREK, Département de la politique de sécurité, Ministère de l'intérieur Karel PAZOUREK, Ministre Conseiller, Ministère des affaires étrangères, Mission permanente de la République tchèque auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
République-Unie de Tanzanie	Valentine Longine MLOWOLA, Commissaire adjoint de police, Ministère de l'intérieur
Roumanie	Anca JURCAN, Directeur adjoint, OSCE, Risques asymétriques et non-prolifération Daniel VLASE, Expert, Direction générale de la prévention et de la lutte contre le terrorisme Simona MARIN, Premier Secrétaire, Mission permanente de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Colin SMITH, Directeur adjoint pour la stratégie, Département de la lutte contre le terrorisme, Bureau des affaires étrangères et du Commonwealth Lauren KEYTE, Troisième Secrétaire, Mission permanente du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
Serbie	Miodrag LAZIĆ, Cabinet du Ministre, Bureau de la coopération internationale et de l'intégration de l'UE Radoslav DJINOVIĆ, Chef du Service de la lutte contre le terrorisme et Point focal de lutte contre le terrorisme, Direction de la police criminelle
Singapour	Huang Han LEE, Directeur adjoint, Centre de coordination de la sécurité nationale, Bureau du Premier Ministre Tiau Linn ANG, Sous-Directeur, Centre de coordination de la sécurité nationale, Bureau du Premier Ministre

Slovaquie	Milan CIGÁNIK, Directeur, Département des défis mondiaux, Ministère des affaires étrangères
	Martin BARAN, Fonctionnaire supérieur de police, Service de la lutte contre le terrorisme, Ministère de l'intérieur
	Marek ŠAFIN, Département des défis mondiaux, Ministère des affaires étrangères
	Lúbica STEHLÍKOVÁ, Service de la lutte contre le terrorisme, Ministère de l'intérieur
	Hana KOVACOVA, Conseiller, Représentant adjoint permanent, Mission permanente de la République slovaque auprès des organisations internationales à Vienne
Slovénie	Andrej SLAPNIČAR, Ministre plénipotentiaire, Département de la politique de sécurité, Ministère des affaires étrangères
Soudan	John SIMON, Ambassadeur, Département du droit international et des traités
	Sitona Abdella OSMAN, Chef adjoint de mission de l'Ambassade du Soudan à Vienne
Sri Lanka	Musthafa JAFFEER, Ambassadeur et Représentant permanent, Ambassade et Mission permanente du Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
	Jagath DIAS, Chef adjoint de mission, Ambassade du Sri Lanka, Berlin
	Satya RODRIGO, Conseiller, Ambassade et Mission permanente du Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
	Geeth Suranga ALGEWATTE, Deuxième Secrétaire d'Ambassade et Mission permanente du Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
Suède	Marcus BRIXSKIÖLD, Chef de la Division des questions de démocratie, Ministère de l'intégration et de l'égalité entre les sexes
	Sofie HILLBOM, Attachée administrative, Ministère des affaires étrangères
Suisse	Jürg LINDENMANN, Ambassadeur, Vice-Directeur (Direction du droit international), Coordonnateur pour la lutte contre le terrorisme, Département fédéral des affaires étrangères
	Daniel FRANK, Coordonnateur adjoint de la lutte contre le terrorisme, Direction du droit international, Département fédéral des affaires étrangères
	Alberto GROFF, Conseiller pour les affaires de l'ONU et de l'ONUDI, Mission permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne

Tchad	Mahamat Nourene ABDERAMAN, Mission permanente du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York
Thaïlande	Bacharee PUENGPAK, Premier Secrétaire, Mission permanente de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
Togo	Yotrofeï MASSINA, Directeur, Services nationaux du renseignement
Tunisie	Mohamed Habib HADDAD, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente de la République tunisienne auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne Lamia SIALA, Premier Secrétaire, Mission permanente de la République tunisienne auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
Turquie	Inan OZYILDIZ, Directeur général adjoint, Direction générale des affaires de sécurité, Ministère des affaires étrangères Kezban Nilvana DARAMA, Représentant permanent adjoint, Mission permanente de la République de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Vienne Ayda ÜNLÜ, Conseiller, Mission permanente de la République de Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Vienne Nehir ÜNEL, Conseiller juridique, Mission permanente de la République de Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Vienne
Ukraine	Sergiy ZHURYLO, Chef adjoint, Centre de lutte contre le terrorisme, Service de sécurité Oleksandr VAVRYK, Expert, Centre de lutte contre le terrorisme, Service de sécurité Anatolii OSTRIANSKYI, Premier Secrétaire, Ambassade de l'Ukraine en République d'Autriche Antonina KARNAUKHOVA, Deuxième Secrétaire, Mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne
Viet Nam	Bason NGUYEN, Représentant permanent adjoint, Mission permanente de la République socialiste du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne
Yémen	Hisham AL-GHAZALI, Général de brigade, Ministère de l'intérieur Marwan AL-DOBHANY, Troisième Secrétaire, Mission permanente du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne

Zimbabwe

Walter BASOPO, Directeur, Ministère de la sécurité

Lihlohonolo DUBE, Chef des agents de sécurité, Ministère de la sécurité de l'État

Julia MARANGWANDA, Conseiller, Représentant suppléant, Zimbabwe, Mission permanente du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne

II. Entités représentées par des observateurs

Palestine

Zuheir ELWAZER, Ambassadeur, Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne

Abdalhamid BABA, Directeur Général, Ministère de l'intérieur

Safaa SHABAT, Conseiller auprès de l'Observateur permanent de la Palestine, Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne

III. Organes du Conseil de sécurité

Comité du Conseil de sécurité de l'ONU créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les individus et entités associés

Thomas MAYR-HARTING, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York

Comité du Conseil de sécurité de l'ONU contre le terrorisme créé par la résolution 1373 (2001)

Ranko VILOVIĆ, Président, Comité contre le terrorisme créé par la résolution 1373, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente de la République de Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York

Comité du Conseil de sécurité de l'ONU créé par la résolution 1540 (2004)

Jorge URBINA, Président, Comité du Conseil de sécurité de l'ONU créé par la résolution 1540, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York

IV. Secrétariat de l'ONU, instituts, institutions spécialisées et autres organismes du système des Nations Unies

Équipe de surveillance concernant Al-Qaida et les Taliban

Richard BARRETT, Coordonnateur

Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

Mike SMITH, Directeur exécutif

Ahmed ESSMAT SEIF EL-DAWLA, Chef de section

Vanda STELZER SEQUEIRA, Assistant spécial du Directeur exécutif

Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme

Jean-Paul LABORDE, Chef, Bureau à l'ONU de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme

Xiao Hui WU, Conseiller politique principal, Bureau à l'ONU de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme

Mirna GALIC, Administrateur adjoint, Bureau exécutif du Secrétaire général de l'ONU

Jan NEUTZE, Expert associé, Bureau à l'ONU de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme

Stine BERNER, Expert associé, Bureau à l'ONU de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme

Département des affaires politiques (DAP)

Laura VACCARI, Chef, Organisations régionales, PPMSU

Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Berhanykun ANDEMICAEL, Coordonnateur du Groupe d'experts

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

Gustavo ZLAUVINEN, Directeur du Bureau de New York et représentant auprès de l'ONU

Fonds monétaire international (FMI)

Nadim KYRIAKOS-SAAD, Conseiller principal adjoint, Groupe de l'intégrité financière, Département juridique

Bureau des affaires de désarmement

Nikita SMIDOVICH, Spécialiste des questions politiques (hors classe)

Bureau des affaires juridiques (BAJ)

Janique THOELE, Juriste adjoint de 1^{re} classe

Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC)

Krzysztof PASTUREJ, Directeur, Bureau des projets spéciaux, Secrétariat technique

Département des opérations de maintien de la paix (DOMP)

Annika HANSEN, Chargée des politiques et point focal de la lutte contre le terrorisme au Département des opérations de maintien de la paix

Département de l'information (DI)

Janos TISOVSZKY, Fonctionnaire de l'information

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Myriam MENDEZ-MONTALVO

Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI)

Francesco CAPPÈ, Chef du Laboratoire de gouvernance de la sécurité/lutte antiterroriste de l'UNICRI

Massimiliano MONTANARI, Coordonnateur de programmes

Federico MARCON, Coordonnateur de projets

Marian DE BRUIJN, Coordonnateur de projets

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)

Antonio Maria COSTA, Directeur exécutif

John SANDAGE, Directeur adjoint, Division des traités, et Directeur du Service des traités et de l'assistance juridique

Cecilia RUTHSTRÖM-RUIN, Chef du Service de la prévention du terrorisme

George PUTHUPALLY, Chef de la Section de la coordination du programme et de la politique de lutte contre le terrorisme, Service de la prévention du terrorisme

Jo DEDEYNE-AMANN, Spécialiste de la prévention du terrorisme, Service de la prévention du terrorisme

Hannah McGLUE, Expert associé de la prévention du terrorisme, Service de la prévention du terrorisme

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)

Mohammed ABU-HARTHIEH, Politiques en matière de sécurité, droits de l'homme et lutte contre le terrorisme, Groupe de l'état de droit et de la démocratie

Anne CHARBORD, Spécialiste des droits de l'homme

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Maria BANCES DEL REY, Juriste

Rapporteur spécial de l'ONU sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste

Martin SCHEININ, Rapporteur spécial

Banque mondiale

Nicolas TRONCOSO, Administrateur auxiliaire associé, Service de l'intégrité des marchés financiers

V. Autres organisations intergouvernementales, régionales et sous-régionales**Centre africain d'études et de recherches contre le terrorisme (CAERT)**

Représenté par M. Badara Aly BASSANTE (Côte d'Ivoire)

Communauté d'États indépendants (CEI)

Dmitry YEGOROV, Chef du Groupe de l'information, Centre antiterroriste

Secrétariat du Commonwealth

Shadrach Usman HARUNA, Conseiller juridique, Chef de la Section de droit pénal, Division des affaires juridiques et constitutionnelles

Conseil de l'Europe

Alexandre GUESSEL, Coordonnateur de la lutte contre le terrorisme du Conseil de l'Europe
Albina OVCEARENCO, Cosecrétaire du Comité d'experts du terrorisme, Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme

Conseil de l'Union européenne

Gilles DE KERCHOVE, Coordonnateur de la lutte contre le terrorisme du Conseil de l'Union européenne

Eurojust

Michèle CONINSX, Vice-Présidente d'Eurojust, Présidente de l'Équipe chargée du terrorisme

Commission européenne

Michael MERKER, Commission européenne, Responsable des questions relatives à la lutte contre le terrorisme, Groupe des politiques de sécurité, Direction générale des relations extérieures

Csuday BALASZ, Commission européenne

Programme de renforcement des capacités contre le terrorisme de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (ICPAT)

Nizar Alnour SULIEMAN, Conseiller principal pour la lutte contre le terrorisme

Samuel SSERWANGA, Analyste juridique principal

Commission de l'océan Indien

Denise AZAIS-VELY, Fonctionnaire responsable des questions relatives au développement humain

Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)

Kim MARCUS, Directeur adjoint du Bureau d'Interpol à l'ONU

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Andreas HALBACH, Observateur permanent

Pier ROSSI-LONGHI, Observateur permanent suppléant

Organisation des États américains (OEA)

Gonzalo GALLEGOS, Secrétaire, CICTE

Organisation pour la démocratie et le développement économique (GUAM)

Georgii NAZAROV, Coordonnateur des programmes sur les questions politiques-juridiques du Secrétariat du GUAM

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

Reinhard UHRIG, Conseiller, Unité d'action contre le terrorisme

Nemanja MALISEVIC, Administrateur de programme associé, Unité d'action contre le terrorisme

Ben HILLER, Administrateur de programme adjoint, Unité d'action contre le terrorisme

Hema KOTECHA, Conseiller, Bureau politico-militaire, Bureau de l'OSCE à Bakou

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe/Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (OSCE-BIDDH)

Kirsten MLAČAK, Chef du Département des droits de l'homme

Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)

Habib KAMBANGA, Membre du Secrétariat exécutif

Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

Ayi D'ALMEIDA, Surveillance multilatérale, Département de l'économie, de la politique et de la fiscalité intérieure

VI. Organisations non gouvernementales**Centre on Global Counter-Terrorism Cooperation (CGCC)**

Eric ROSAND, Codirecteur

Institut pour une synthèse planétaire

Virginia BELTRAN, Avocate



UNODC

Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime

Centre international de Vienne, Boîte postale 500, 1400 Vienne (Autriche)
Téléphone: (+43-1) 26060-0, Télécopie: (+43-1) 26060-5866, www.unodc.org

Publication des Nations Unies
Imprimé en Autriche



V.10-52206 — Septembre 2010 — 400